

# MOBUTISME GUERRE FROIDE, PIL- LAGE ET CIE

Les relations Suisse-Zaïre de 1965 à 1997





# MOBUTISME

## GUERRE FROIDE, PILLAGE ET CIE

### Les relations Suisse-Zaïre de 1965 à 1997

Ce numéro de *Repères* est la version française résumée de l'étude intitulée *Mobutismus – Kalter Krieg und Plünder-Kumpaneï, Schweizer Beziehungen von 1965 bis 1997*, mars 1998, 146 p., conçue et coordonnée par Mascha Madörin et Gertrud Ochsner (Action Place financière Suisse-Tiers Monde), et éditée par la KEM (Kooperation Evangelischer Kirchen und Missionen).

Les missions et l'Entraide protestante suisse (EPER) – avec la participation financière de Pain pour le prochain – soutiennent depuis des décennies des partenaires au Congo-Zaïre.

En tant qu'organisation partenaire de la KEM, du Département missionnaire et de l'EPER pour les questions de politique de développement, Pain pour le prochain s'engage pour la restitution aux pays concernés des fonds placés en Suisse par les dictateurs, de sorte à ce que cet argent puisse servir au développement de la population. C'est notamment le cas des fonds des présidents Marcos (Philippines), Mobutu (Zaïre) et Suharto (Indonésie). On trouvera, dans cette perspective, un certain nombre de propositions et de revendications de politique de développement à la fin de cette étude.

## SOMMAIRE

I.	PREFACE, par <i>Christian Grobet</i>	3
II.	INTRODUCTION, par <i>Mascha Madörin et Gertrud Ochsner</i>	4
	1. Avant-propos	4
	2. Résumé	4
III.	PILLAGE EN BANDE, par <i>Heimo Claasen</i>	6
	1. Tout le monde financier savait depuis longtemps	6
	2. Le système Mobutu	7
	2.1. Pillage organisé	7
	2.2. Le beau cas du barrage d'Inga	7
	3. La clique de Mobutu et ses barrons	9
	3.1. La personnalité de Mobutu	9
	3.2. Le clan Mobutu	9
	3.3. La belle-famille	10
	4. Les faux-monnayeurs	11
	5. On solde	12
IV.	L'ECONOMIE DIAMANTAIRE GLOBALISEE OU COMMENT DESTABILISER UN ETAT, par <i>Heimo Claasen</i>	12
	1. L'extraction des diamants au Zaïre et son impact sur l'économie politique en Afrique	13



1.1. Introduction	13
1.2. Comment trouve-t-on des diamants?	13
1.3. La création des comptoirs et le rôle des petits chercheurs de diamants	14
1.4. Comment Kabila a coupé les vivres à Kinshasa	14
2. La dissolution des pouvoirs de l'Etat débouche sur un totalitarisme bénéfique aux entreprises	15
 V. CHRONOLOGIE SUISSE-ZAIRE, par <i>Erika Gisler</i>	16
 VI. LA SUISSE A FORT BIEN TRAITE LA FORTUNE DE MOBUTU ET DE SA CLIQUE, par <i>Ursula Schaffner</i> , actualisé par <i>Gertrud Ochsner</i>	31
1. Intérêts en présence et politique officielle	31
2. Questions de droit	33
2.1. Les conditions d'une demande d'entraide judiciaire	33
2.2. La procédure particulière suivie par les autorités suisses	34
2.3. L'application de la loi sur le blanchiment d'argent sale	35
 VII. LA POLITIQUE D'ASILE SUISSE ENVERS LES REFUGIES DU ZAIRE DEPUIS 1978, par <i>Anni Lanz</i>	36
1. Introduction	36
2. Evolution statistique	36
3. Résistance en Suisse	37
 VIII. SUITES ET REVENDEICATIONS DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT, par <i>Christoph Stückelberger</i>	37
1. Rechercher une plus grande cohérence des différents niveaux politiques	37
2. Soutenir le respect des droits de l'Homme par des mesures positives	38
3. Utiliser à fond et revaloriser les mesures d'entraide judiciaire dans les cas de fuite des capitaux et d'argent sale	38
4. Accélérer la révision de la législation fédérale sur la lutte contre la corruption	38
5. Promouvoir un climat favorable aux investissements par le développement de la sécurité juridique	39
6. Renforcer les instruments de cohérence entre les investissements privés et la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie	39



## I. PREFACE

*par Christian Grobet<sup>1</sup>*

J'aimerais remercier l'Action Place financière Suisse - Tiers Monde (AFP) d'avoir rédigé un rapport aussi bien documenté sur le « mobutisme » et les relations entre la Suisse et l'ancien dictateur. Il s'agit de faits qui doivent être rendus publics afin que l'on sache comment le pillage d'un pays du Tiers Monde a pu être réalisé et pour que l'on prenne conscience de l'impérieuse nécessité de modifier profondément des pratiques intolérables.

Au même titre que la Suisse et son système bancaire portent une responsabilité accablante pour leur collaboration durant la dernière Guerre mondiale avec le régime nazi et la façon dont le problème des fonds en déshérence des Juifs a été traité, agissements qui ont gravement porté atteinte à la crédibilité de notre pays, celui-ci est coupable aujourd'hui d'avoir favorisé le recel et le blanchiment de fortunes mal acquises de dictateurs, dignitaires et politiciens corrompus d'Etats étrangers, notamment du Tiers Monde.

Depuis l'époque de l'argent caché des nazis dans nos banques, puis celle de la fortune expatriée de l'ex-dictateur Trujillo en passant par les fonds colossaux de Ferdinand Marcos, la liste des dépôts bancaires ayant fait l'objet de demandes d'entraide judiciaire d'Etats étrangers est longue. Le manque de curiosité de nos banques à l'égard de l'ouverture de comptes manifestement suspects et la complicité dans des transferts de sommes souvent énormes – s'agissant de détenteurs de fonds qui sont des personnes physiques – ne sont plus acceptables, surtout lorsque ces transferts visent à cacher cet argent.

Outre le fait qu'il n'a pas force légale, le code de bonne conduite des banques suisses n'est visiblement pas respecté. Après toutes les affaires mettant en cause les banques, il est temps que celles-ci soient enfin soumises, en vertu de la loi, à un devoir de diligence dont le non-respect serait sanctionné pénalement.

Notre système d'entraide judiciaire doit être rendu véritablement efficace. La Suisse doit montrer l'exemple et ouvrir d'office des enquêtes pénales dès que ses autorités suspectent que de l'argent mal acquis, notamment par des actes de corruption, est transféré ici dans le but de le cacher et le soustraire à la souveraineté de son pays d'origine. Nos autorités ne doivent pas se contenter de bloquer les avoirs, mais elles doivent procéder à des investigations sur les relevés de comptes pour retracer la destination de virements effectués pour blanchir de l'argent d'origine douteuse.

Cela est particulièrement vrai dans le cas de l'ex-dictateur Mobutu, dont on sait que la fortune représente des milliards de francs, mais dont seuls quelques millions ont été bien tardivement bloqués en Suisse, sur décision prise en 1997 par le Conseil fédéral.

Notre pays ne peut pas proclamer sa solidarité envers les pays du Tiers Monde et sa volonté de les aider à sortir de la pauvreté, s'il ne mène pas simultanément une lutte déterminée contre les actes criminels commis par ceux qui s'approprient délictueusement des richesses qui devraient revenir aux populations spoliées.

Espérons que le message convaincant de l'AFP sera entendu et plus particulièrement par celles et ceux qui sont aux responsabilités dans notre pays.

---

<sup>1</sup> Conseiller national, Genève.



## II. INTRODUCTION

par Mascha Madörin et Gertrud Ochsner<sup>2</sup>

### 1. Avant-propos

Ce dossier sur les relations entre la Suisse et le Congo/Zaïre n'est qu'un premier inventaire. On n'a guère l'habitude ici d'effectuer des recherches systématiques sur ce type de sujet. La plupart du temps, les scandales sont traités de manière rapide et superficielle et les choses en restent là, dossier classé. La version complète (en allemand) de cette documentation devrait donc servir d'instrument de travail permettant de poursuivre des recherches plus approfondies.

Il s'agira ainsi de poursuivre nos activités dans le domaine de l'entraide judiciaire – que la Suisse accorde apparemment contre son gré au Congo – et celui des dettes immenses que feu le dictateur zaïrois et ses acolytes ont laissées, et qui contribuent à accentuer le marasme économique du pays. Il s'agit surtout de ne pas laisser le rideau retomber pour les 50 années à venir sur les responsabilités de la Suisse dans le pillage du Zaïre par Mobutu.

### 2. Résumé<sup>3</sup>

#### Les chapitres 1 et 2

a) éclairent la politique cynique de maraudage et de défense d'intérêts privés pratiquée aux dépens du Congo/Zaïre par des gouvernements et leurs représentants, des multinationales et des hommes d'affaires grâce à l'aide de Mobutu et de sa clique;

b) démontrent qu'au plus tard à la fin des années 80, les protagonistes de cette économie de pillage – en tout cas ceux du Congo – étaient connus. Mieux, il existe, depuis 1993, une liste de délinquants économiques congolais établie sous le gouvernement Tshisekedi par la «Commission de la Conférence nationale souveraine pour l'instruction sur les biens mal acquis», première structure démocratique congolaise depuis la colonisation. Cette liste fut ignorée par les gouvernements occidentaux concernés. Nos recherches montrent qu'aucune poursuite n'a été engagée par la Suisse pour blanchiment d'argent contre les personnes figurant sur cette liste revue et corrigée par le gouvernement de Laurent Kabila;

c) illustrent à quel point le Congo a été secoué et appauvri et quels soutiens ont été nécessaires à la dictature pour en arriver là 30 ans après la prise du pouvoir par Mobutu. Au cours de la dernière décennie, plus de 10 milliards de dollars ont été investis par la Banque Mondiale et la Banque pour le développement africain dans ce

---

<sup>2</sup> Collaboratrices de la Place financière Suisse-Tiers Monde, elles ont conçu et dirigé ce dossier.

<sup>3</sup> Les numéros de chapitre mentionnés dans ce résumé sont ceux de la version allemande; ils ne correspondent pas à la présente version française. La version allemande complète contient en outre, dans le second volet du chapitre 2, une étude systématique et méthodologique sur les relations entre les États factieux et les multinationales intitulée *Conflicts et droits de l'Homme en Afrique: le rôle des multinationales*, par Emmanuel KABENGELE MPINGA. Il est secrétaire général du «Comité pour la Démocratie et les Droits de l'Homme dans la république du Congo». Nous avons renoncé ici, pour des raisons de place, à reproduire ce texte qui sera fourni *in extenso en français* à tous celles et ceux qui le souhaiteront.



pillage systématique. Le rôle crucial de l'extraction de diamants est également analysé.

### Le chapitre 3

a) dresse un bilan chronologique des sources d'information. Dans les années 70, les médias suisses, y compris la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ), fournissaient des informations assez claires sur le mobutisme lui-même. Mais les acteurs extérieurs échappaient à l'attention. La chronologie (complète dans la version allemande) démontre que certaines affaires essentielles des sociétés suisses et occidentales qui commerçaient avec le Zaïre non pas été présentées au grand jour. Reste que, malgré tout, la presse s'est fait l'écho des pratiques économiques et juridiques souvent choquantes entre Mobutu et la Suisse;

b) présente les agissements de la Suisse officielle. La Confédération helvétique est loin d'avoir été le seul pays à s'être comporté de façon très complaisante envers Mobutu. La politique des USA, de la France ou de la Belgique n'était guère moins condamnable. Les autorités suisses se sont cependant distinguées par un traitement particulièrement injuste des réfugiés congolais, surtout dès 1985. La politique inhumaine de la Suisse est démontrée en comparaison internationale. Le taux de refus des demandes d'asile des Congolais est le plus bas parmi les requérants les plus mal lotis, ceux d'Afrique. La formule est empirique, mais fonctionne: la suspicion générale envers les réfugiés est multipliée par le racisme dirigé contre les Africains et amplifiée par la sympathie pour le dictateur de Kinshasa.

Ce qui est monstrueux, c'est que la Suisse a renvoyé des réfugiés au Congo/Zaïre alors que l'on savait depuis longtemps avec quelle cruauté Mobutu traitait ses opposants s'il ne réussissait pas à acheter leurs faveurs. Malgré cela, en 1985, 59 réfugiés furent expulsés de Suisse et enchaînés dans un avion (ce qui est contraire à toutes les conventions internationales de l'aviation) de Swissair. Et malgré les rapports du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le délégué aux réfugiés d'alors, Peter Arbenz, n'a pas hésité, trois ans plus tard, à renvoyer de façon scandaleuse les deux réfugiés les plus célèbres de Suisse, Mathieu Musey et Alphonse Maza.

### Le chapitre 4

a) recense les interventions parlementaires relatives au Congo/Zaïre depuis 1970. On trouve dans la version allemande une chronologie précise de la valse-hésitation que nos autorités ont effectuée en 1997 lorsqu'il s'est agi de bloquer les avoirs de Mobutu en Suisse sur demande du nouveau gouvernement;

b) présente (dans la version allemande seulement) les protagonistes jouant un rôle important dans le débat sur le blocage de la fortune de Mobutu. Il s'agit du Conseil fédéral, des banques et autres intermédiaires financiers, de l'Association suisse des banquiers, de la Commission fédérale des banques, du Tribunal fédéral et des organisations non-gouvernementales;

c) prouve que dans plusieurs phases du développement de l'affaire Mobutu, on aurait disposé d'une marge de manœuvre bien plus large. Il aurait cependant fallu avoir la volonté politique d'exploiter cet avantage. Celle-ci semble encore manquer en Suisse aujourd'hui. Dans un Etat qui se réclame de la démocratie et des droits de l'Homme, les autorités ont-elles le droit d'interpréter les lois au profit d'un dictateur et de sa clique et aux dépens des réfugiés ?

Il semble que la Suisse a été l'un des centres logistiques et financiers essentiels dans le système de pillage de Mobutu et de son entourage. Le dictateur décédé,



les personnes de son clan sont toujours là. Celles qui ne sont pas liées à sa famille par des liens étroits peuvent entrer et sortir de notre pays et continuent à faire des affaires comme bon leur semble, malgré le fait qu'avec leurs petits salaires de cadres gouvernementaux, elles soient devenues millionnaires, voire même milliardaires. Du reste, les rares chiffres disponibles officiellement (datant de juin 1997) et la chronologie de ce dossier donnent toutes raisons de douter des déclarations selon lesquelles il ne resterait que quelques millions de francs de l'entourage de Mobutu à bloquer en Suisse.

### III. PILLAGE EN BANDE

par Heimo Claasen<sup>4</sup>

On sait depuis 1979 que Mobutu ne se contentait pas de détourner des fonds de la Banque centrale du Zaïre – de préférence des devises attribuées par des institutions financières publiques et internationales –, mais qu'il accordait des avantages certains à ses clients étrangers. Sans oublier qu'il possédait une planche à billets de luxe permettant de fabriquer de faux dollars<sup>5</sup>.

#### 1. Tout le monde financier savait depuis longtemps

En 1978, le banquier allemand Erwin Blumenthal (ancien membre du Directoire de la Bundesbank, un pro de la haute finance internationale) est allé faire une belle enquête au Zaïre. Il en est précipitamment reparti en juillet 1979, après avoir été menacé de mort à deux reprises par des généraux de Mobutu, dont M. Eluki, chef de la garde personnelle du dictateur. Il avait été envoyé sur place par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale pour superviser la banque d'Etat du Zaïre qui ne payait plus les dettes du régime Mobutu. On peut ainsi estimer que, depuis l'automne 1979, les principaux bailleurs de fonds de Mobutu connaissaient les mécanismes qui permettaient au dictateur de saigner son pays à blanc.

Lors de la publication complète du *Rapport Blumenthal* en 1982 devant le Tribunal des peuples, on a ainsi pu découvrir les noms des entreprises étrangères qui ont participé de près au pillage: Renault-Saviem, PHILBRO ou Marc Rich côtoient des banques allemandes, anglaises, belges et la filiale de Paribas à Genève.

Sur une liste de suspects donnée par un ancien Premier ministre de Mobutu, Nugza Karl-I-Bond, figure aussi le conseiller fédéral Nello Celio, qui a bien sûr démenti avoir quoi que soit à se reprocher, tout comme d'autres personnalités qui, pour certaines, n'avaient même pas été citées par Karl-I-Bond...

La corruption était donc détectée officiellement; de longue date, des preuves existaient que Mobutu s'enrichissait et corrompait grâce à l'Etat qu'il présidait.

---

<sup>4</sup> L'auteur est journaliste, basé à Bruxelles. Il travaille depuis des années sur la question du Congo/Zaïre, et a écrit notamment pour l'hebdomadaire zurichois *Die Wochenzeitung* (WOZ).

<sup>5</sup> Vous trouverez dans l'original en allemand toutes les références ainsi que *les listes de noms des personnes impliquées* dans ce chapitre. Nous renonçons ici, faute de place, à donner tous les détails.



## 2. Le système Mobutu

### 2.1. Pillage organisé

Dans les années 70, le Zaïre a fait l'objet de nombreuses études. Il faut dire que la Banque du Zaïre, pratiquement en cessation de paiement depuis 1974, ne pouvait guère invoquer la chute du prix du cuivre sur les marchés internationaux et qu'on se demandait comment un des pays les plus riches en minerais du monde pouvait être en faillite ou presque. C'étaient les projets mégalomaniques de Mobutu et de son entourage qui coûtaient trop cher. Dans un remarquable dossier du *Monde diplomatique* de mai 1977, Benoît Verhaegen, alors recteur de l'université de Kisangani, établit la liste d'un bon millier de ministres et de secrétaires d'Etat qui tous, ont pu, en ne passant parfois que quelques mois au pouvoir, mettre de côté de quoi finir confortablement leur existence en puisant dans les caisses étatiques.

On aurait aussi pu reprendre une excellente recherche de David Gould qui, en 1980, a publié une somme encore inégalée sur la corruption bureaucratique et le sous-développement dans le cas du Zaïre.

Mais comment fonctionne ce pillage ? Il aura fallu plusieurs étapes avant d'arriver à réunir entre les mains d'une petite élite les principales sources de fortune au Congo. Petit à petit, à coups de réformes juridiques – pour quitter l'ère coloniale, puis pour nationaliser les biens, voire pour garantir les investissements étrangers –, on a dégradé tant l'économie locale que l'économie d'exportation,

Mobutu n'a pas distribué les richesses et créé de bourgeoisie nationale. Seuls quelques amis, les barons du régime, se sont enrichis de manière extravagante. Le principe consistait à introduire les propriétés saisies aux colons ou aux entreprises au sein du holding CELZA qui appartenait à la famille Mobutu. Les meilleures plantations revenaient toujours au chef de l'Etat (friand de biens tangibles) et son ami Bemba Saolona a pu amasser là – en se « contentant » d'entreprises ou de financements – de quoi devenir « l'homme le plus riche du Zaïre ».

Mobutu a aussi tiré profit de nombreux crédits internationaux: si la dette extérieure du Zaïre était de 4 milliards de \$ en 1980, alors que depuis 1974, l'Etat était en banqueroute virtuelle, on se demande comment en 1990, l'Etat zaïrois devait 10,5 milliards de \$ et 7 ans plus tard, à la mort du tyran, 14 milliards de \$!

### 2.2. Le beau cas du barrage d'Inga

Mégaprojet devisé à 460 millions de \$, ce barrage sur le fleuve Congo devait alimenter en électricité toute l'Afrique noire. Rien que le quart de la première tranche, Inga 1, aurait suffi pour assurer l'approvisionnement complet de Kinshasa en électricité. Pour utiliser le courant produit en trop, des ingénieurs esprits proposèrent à Mobutu de construire une ligne à très haute tension (un million de volts continus, une nouveauté jamais testée en matière de transport électrique) entre Inga et le Shaba, pour alimenter les principales mines de cuivre du pays. Devisée à 255 millions \$, celle-ci a fini par coûter 1,6 milliards, un dépassement étonnant si l'on oublie la longueur de la ligne à construire: 1'800 kilomètres de haute technologie installée dans la jungle. Aucune ligne secondaire ne part de cette autoroute. Et pour amuser Mobutu, un grand levier rouge permet d'arrêter d'un seul coup la livraison de courant. Mais le Katanga n'a pas besoin de cette énergie: les ressources hydrauliques exploitables sur place sont suffisantes. On aurait ainsi pu, pour 10% du prix de la ligne, moderni-





ser les mines et créer des barrages plus proches. Mobutu et sa clique ont profité grassement de cette construction; le Zaïre n'a payé qu'une partie infime de la facture (prise en charge par la garantie publique à l'exportation américaine) et Morrison-Knudsen, le grand bureau américain responsable du projet, n'a pas dû fermer boutique.

Dans la même veine, Alusuisse a failli créer une fonderie d'aluminium. Proche des mines de bauxite et avec le courant bon marché d'Inga, l'affaire promettait d'être juteuse. La chute du prix de l'aluminium, l'incapacité de l'Etat mobutuésque à agrandir un port en eau profonde à Banana, ont fini par enterrer le projet en 1976. Reste que pendant des années, des bureaux d'ingénieurs suisses ont planché sur ce grand projet et ont gagné leur pain.

Ainsi à coups de grands projets, Mobutu arrosait assez utilement ses amis étrangers et ces derniers ne manquaient pas de lui renvoyer l'ascenseur chaque fois qu'il demandait un crédit auprès d'une institution internationale. Comme Mobutu avait des comparses bien placés dans des grandes entreprises industrielles, financières et commerciales, les décideurs ont laissé son clan s'enrichir.

Voici quelques acteurs des malversations orchestrées par Mobutu et les siens:

- *Les intermédiaires* : on leur accorde des gratifications pour faire usage de leurs bons réseaux de relations. Les deux côtés passent à la caisse : les hauts dignitaires du régime et les entreprises désirant vendre aux Zaïrois n'importe quels technologies, services ou pièces de rechange.

- *Les vendeurs des firmes occidentales* : ils sont intéressés à se débarrasser de leurs excédents plutôt que de faire des investissements rentables seulement à long terme.

- *Les conseillers de tout poil* : bureaux d'études et d'ingénieurs, avocats d'affaires, ils livrent des rapports favorables concernant les investissements en question, en camouflant habilement l'absurdité économique de certains projets sous des tonnes d'arguments d'une haute technicité pour finir bêtement par vanter les compétences des sociétés étrangères et zaïroises cherchant des fonds.

- *Les banques privées* : sur la base des rapports élogieux des précédents, elles acceptent de financer des affaires et pourront toujours compter sur la gestion des pots-de-vin pour tirer profit de ces opérations risquées dans lesquelles elles se lancent après des évaluations très superficielles.

- *Les institutions publiques* : elles garantissent les crédits à l'exportation comme l'ExImbank aux USA, la COFACE en France ou la «garantie des risques à l'exportation» en Suisse.

- *Les gouvernements étrangers* : ils ont toujours été prêts à refinancer et ré-échelonner la dette du Zaïre au moyen de crédits obtenus par le biais d'institutions multilatérales.

Ces amis étrangers voulaient bien aider Mobutu, mais il fallait des retombées concrètes. Une partie de l'argent des caisses noires de Mobutu (les frais de corruption oscillant entre 25 et 45% suivant le type d'affaire) revenait ainsi au pays de départ, sans que personne ne s'en offusque, le fait de pouvoir déduire les montants versés « au noir » dans les frais fiscaux aidant à polir certains bilans.

De plus, on avait depuis longtemps la certitude qu'il ne s'agissait pas seulement d'aléas du développement africain dus à la corruption locale, mais qu'une bande organisée de gangsters était à l'œuvre. Ainsi, à la fin des années 70, la brigade des stupéfiants belge a arrêté à la douane, après une enquête sur les membres de la famille Mobutu, Honoré Ngbanda avec un gros chargement de haschich. Ce dernier n'a jamais été inquiété, aucune enquête ouverte, alors que le moindre petit vendeur



de rue était condamné à plusieurs années de prison ferme s'il possédait plus de vingt grammes de cette substance en poche. La guerre du Liban avait en effet déplacé à Kinshasa des vendeurs de stupéfiants qui, se prenant d'amitié avec le clan Mobutu, purent rapidement mettre la main sur le commerce des diamants. (voir chapitre IV).

### 3. La clique de Mobutu et ses barons

#### 3.1. La personnalité de Mobutu

Deux traits de caractère de Mobutu – tous ceux qui l'ont connu l'admettent – ont guidé son « activité économique » : sa mentalité de chasseur-cueilleur et son rapport naïf à l'argent.

Un commerçant zaïrois résume crûment : « Il était incapable de faire un bilan (fondamentalement), parce qu'il n'avait jamais eu besoin d'en faire un. Son idée du financement consistait à prendre le téléphone, d'appeler Seti Yale (un proche devenu très riche grâce aux largesses du président, ndlr) et de lui dire: "Envoie-moi deux millions." »

Mobutu amassait des biens immédiatement réalisables, car il n'a, semble-t-il, jamais compris la fonction de l'argent et ses relations avec la finance. Il ne savait pas, par exemple, au début de son règne, que faire des grandes mines. Sans conception, il a nationalisé, notamment la plus grosse entreprise du pays, l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK). Mal lui en a pris, les Belges lui ont coupé les crédits, les prix sont tombés et pour obtenir leur savoir-faire, il a dû signer un contrat assurant aux anciens actionnaires « la plus grande somme de dédommagement jamais versée suite à une nationalisation » selon Davis Gould. Il voulait toucher deux milliards de dollars et tout de suite, histoire de les montrer.

#### 3.2. Le clan Mobutu

Le clan de Mobutu coûtait aussi très cher: en 1970, on estimait ses dépenses quotidiennes à 50'000 francs suisses. La part réservée aux dépenses présidentielles représentait alors 21,3 % du budget total de l'Etat (soit au cours officiel d'alors, 160 millions de \$). 10 ans après, Mobutu a pris une seconde femme, ce qui a multiplié le nombre de personnes faisant partie de la suite. La seconde épouse a passé la vitesse supérieure: elle dépensait en une journée l'équivalent du budget d'un mois, simplement en faisant les bijouteries.

Tout cela, sans oublier la ferme dans la ville natale du chef, Gbadolite, ce Versailles de la jungle où 170 vaches suisses carburent à l'air conditionné et le taureau primé *Vihar* du Simmental menace d'étouffer s'il n'est pas arrosé tous les jours à 14 heures...

Mais la famille n'explique pas la perte de richesses à elle toute seule, ni l'attrait de Mobutu pour l'immobilier (ses propriétés au moment de sa mort sont estimées à quelques 100 millions de \$). Car il fallait aussi payer *cash* tous ceux qui savaient que les billets zaïrois ne valaient pas pipette. Ainsi, les marabouts et autres féticheurs que Mobutu affectionnait furent très souvent payés en lingots d'or. Le Sénégalais Kébé, son principal conseiller en occultisme, est devenu ainsi un des plus gros propriétaires terriens de Dakar.



Son cercle d'intimes n'a que peu évolué et on retrouve toujours les mêmes noms: Nimy M. Ngambi, Bisengimana Rwema, André Atundu Liongo, le beau-frère Bolozi (surnommée *l'équarrisseur*), l'homme de main Honoré Ngbanda Nzambo (surnommé *Terminator*), sans oublier celui qui a accumulé une des plus grosses fortunes du Zaïre, Seti Yale, et l'homme le plus riche de la nation, Bemba Saolona.

Ces barons avaient, bien sûr, eux aussi un cercle de fidèles à entretenir. S'il a été possible de financer pendant la première décennie du régime les appétits de ces milieux, la chute des prix des matières premières a mis fin à cette période euphorique. Pour se refaire, Mobutu et sa clique ont dû trouver d'autres sources de revenus. Certes, le soutien des USA à la guérilla angolaise (l'UNITA de Jonas Savimbi) a permis d'utiliser le marché de l'armement et de la logistique militaire (importation de carburant, de véhicules, etc.) pour combler les trous. Ajoutons que le commerce du diamant avait été «privatisé», ce qui donnait l'occasion d'empocher de coquettes commissions (voir chapitre IV). L'entourage militaire et «de sécurité» de Mobutu est aussi déterminant dans ce cadre. Le nombre de soldats, souvent augmenté fictivement sur les listes des effectifs, passe de 24'000 en 1965 à 60'000 au milieu des années 70 pour culminer à 120'000 hommes dans les années 80. Ce qui fait beaucoup de gens à entretenir...

Tous les dirigeants s'arrangeaient pour tirer leur épingle du jeu et, si l'on faisait artificiellement gonfler les effectifs, les responsables encaissaient pour ces soldats fictifs des salaires de l'Etat pour mieux se les approprier.

Dans un autre registre, deux exemples frappants ont infecté, au propre comme au figuré, le système de santé au Zaïre:

– « Mama » Bobi Mobutu s'est assurée, en volant des stocks de médicaments, une part importante du marché noir des produits pharmaceutiques.

– Pour soigner leurs bobos dans les cliniques les plus chères de Vevey ou de Wiesbaden, des ministres de la santé ont dépensé des fonds destinés à des campagnes de vaccination.

En tout, on compte plus de 300 personnages du régime qui se sont énormément enrichies, illégalement. Les quelques mille officiels corrompus cités plus haut ne sont que menu fretin en comparaison.

Signalons encore une liste de 83 barons que le gouvernement Kabila a fait circuler depuis juillet 1997. Une partie des gens cités figuraient déjà en 1992 sur une autre liste remise par l'opposition zaïroise à tous les gouvernements occidentaux. Nos recherches montrent qu'aucune poursuite n'a été engagée par la Suisse pour blanchiment d'argent contre les personnes figurant sur cette liste revue et corrigée par le gouvernement.

### 3.3. La belle-famille

Un autre aspect concerne plus directement le clan Mobutu et ses ramifications en Suisse. Par sa descendance et tous ceux qui, par mariages interposés, font partie de son clan, Mobutu a contribué à ruiner plus avant encore son pays: Beyeye Djema, le précepteur des jeunes enfants Mobutu (certains disent qu'il s'agit d'un fils jamais reconnu) a ainsi soi-disant été «délesté» de plusieurs dizaines de kg d'or. Un chargement destiné, selon le « lésé », à METALOR (une succursale de la Société de Banque Suisse, appelée autrefois *Métaux Précieux*) à Neuchâtel qui devait raffiner le métal jaune pour la Banque du Zaïre. Après une longue saga judiciaire, il est apparu



qu'il s'agissait d'un règlement de comptes interne à la famille, le plus âgé des fils de Mobutu, Niwa, ayant tenté de s'approprier de l'or mis de côté par son père ...

On retrouve ce fils dans un des deux groupes d'entreprises utilisés pour détourner des fonds:

– le groupe Yoshad, composé du copain Seti Yale, de l'aîné Niwa, du beau-frère Bolozi et du cadet Kongulu. Ils se spécialisèrent un temps dans les réseaux de prostitution de luxe et les faux papiers. Cette « entreprise » avait ouvert un compte à l'Union de Banques Suisses de Martigny, qui a procédé jusqu'en mai 1997 à des transactions portant sur plusieurs millions de francs pour Kongulu; on a appris cela peu après que la Commission fédérale des banques (CFB) ait déclaré qu'il ne restait plus d'argent de Mobutu en Suisse, « sauf peut-être un compte d'épargne d'une de ses filles ».

– le groupe Mandova: sous couvert de ce groupe, Manda, un autre des fils, s'est occupé de trafic d'ivoire et se payait le luxe d'offrir des animaux rares aux zoos européens (un couple d'okapi pour 500'000 \$ par ex.). Sur place, il affectionnait de dévaliser les entrepôts de la zone portuaire de Matadi les armes à la main.

La liste des méfaits est longue et le principe toujours le même: on utilise les structures officielles pour s'enrichir. On peut cependant se demander pourquoi, alors que depuis le début des années 80 un bonne partie du clan et des barons de Mobutu faisait l'objet d'enquêtes poussées de la part des polices du monde occidental, aucune de ces investigations n'a abouti à des condamnations. Et pourtant, entre la traite des femmes, la distribution d'héroïne, le faux monnayage, la fraude fiscale et douanière, le commerce illégal d'armes et les faux dans les titres, on aurait pu espérer que certaines juridictions interviendraient.

#### 4. Les faux-monnayeurs

En avril 1983, la Zambie voisine accuse pour la première fois le Zaïre de fabriquer de la fausse monnaie. Fausse alerte ? Pas vraiment, car on trouvera dans l'appartement bruxellois de Bemba Saolona, un fidèle baron de Mobutu, une « quantité gigantesque » de faux dollars pas tout à fait terminés. Le FBI attesta de l'excellente qualité de ces ébauches de billets de 100 \$. Bemba prétendit alors que les six valises pleines à craquer avaient été déposées dans son appartement, fort bien surveillé, à son insu !

Comment dès la fin de années 80, l'Etat du Zaïre est devenu, grâce à Mobutu et ses comparses, le plus grand faux-monnayeur de la planète ? En achetant en Allemagne une presse à billets de haute précision neuve auprès de la maison spécialisée *Giesecke & Devrient* (G&D, qui a fourni pendant longtemps des billets à la banque centrale zaïroise) et en se procurant en Suisse l'encre verte nécessaire à fabriquer des dollars américains par l'intermédiaire de l'entreprise helvétique *Security Printing*, une filiale bien dissimulée de G&D. Le vert dollar US est l'un des secrets les mieux gardés du monde par le détenteur de la licence, qui fournit sa technologie à la maison SICPA de Chavornay (VD), spécialiste des encres pour papiers-valeurs. Il a ainsi été possible pour le clan Mobutu de produire au Zaïre non seulement des billets locaux, mais aussi suffisamment de dollars pour ne plus avoir de soucis jusqu'à la fin de ses jours.



## 5. On solde

En 1992, on retrouve la SICPA qui fonde une société, la SWIPCO. Ses actionnaires font partie du gratin de la haute finance internationale : Hélié de Pourtales et Jean Guyot (actionnaires principaux de Lazard frères), Edgar Bronfmann (Seagram, MCI, Universal Studios), Stefen Robert (du broker new-yorkais Oppenheimer & Co) et Charles Evans (un des plus gros spéculateurs immobiliers de New York). En cette (bonne) compagnie, la SICPA entend fournir toutes sortes de conseils et prestations de gestion pour des investissements et garantir en outre leur sécurité. Les propriétaires de SICPA (valeur estimée: environ 1 milliard de frs) sont Philippe et Maurice Amon.

Est-ce un hasard de retrouver, en 1995, la SWIPCO en train de négocier avec le Zaïre la privatisation de toutes les entreprises d'Etat ? Contre un remboursement des dettes de l'Etat, la SWIPCO et les membres d'un consortium huppé (formé entre autres de Nicholas Oppenheimer, un ancien d'Anglo-American, une multinationale minière, principal décideur chez le diamantaire De Beers) et Marc de Lacharrière (un ancien de l'Oréal travaillant pour la holding FILAMAC) espéraient obtenir ainsi l'exploitation exclusive de toutes les richesses du sous-sol zaïrois.

Mais cet habile échange de bons procédés n'a pas pu être réalisé, malgré les efforts du premier ministre d'alors, Kengo wa Dondo. Cela ne l'empêcha pas de restructurer comme le demandait le FMI les chemins de fer zaïrois, en laissant un consortium belgo-sud-africain s'emparer du gros de l'affaire. Les mines étatiques (GECAMINES et Kilo-Moto) furent partiellement dispersées à l'encan, des concessions étant octroyées à des intérêts étrangers contre paiement d'arrhes sur les bénéfices à venir. Des sommes qui n'apparaîtront jamais au budget de l'Etat.

Ce même Kengo a finalement quitté rapidement le Zaïre juste avant la fin du régime Mobutu en mars 97, en emportant les derniers 40 millions de dollars restés dans la caisse de l'Etat, prétextant sauver l'argent pour lutter contre Kabila et ses rebelles. Cet individu se promène encore en Europe avec un passeport diplomatique. Lorsqu'il a passé à Genève, le 11 avril 1997, les autorités helvétiques n'ont pas bougé le petit doigt. Aucune autorité européenne n'a daigné lui demander comment la presse à billets, livrée alors qu'il était premier ministre, a fonctionné.

## IV. L'ECONOMIE DIAMANTAIRE GLOBALISEE OU COMMENT DESTABILISER UN ETAT<sup>6</sup>

*par Heimo Claasen*

Lorsque, volontairement, l'influence potentielle des citoyennes et citoyens sur la définition des règles économiques dans leur pays est éliminée, et que l'on supprime, voire détruit, des éléments jugés superflus dans le secteur étatique, on en arrive à un totalitarisme géré au profit des entreprises qui, protégées par l'armée et la police, voire par des milices privées, finissent par écraser la démocratie et ne laissent aucun espace politique à l'opposition.

---

<sup>6</sup> Ce texte est extrait d'un ouvrage à paraître qui analyse deux holdings sud-africains domiciliés en Suisse, la De Beers Centenary (Lucerne) et la Compagnie financière Richemont (Zoug).



## 1. L'extraction des diamants au Zaïre et son impact sur l'économie politique en Afrique

### 1.1. Introduction

Au cours de la dernière décennie, l'extraction des diamants et le commerce de ces pierres précieuses ont énormément influencé les conditions de vie sociale, économique et politique en Afrique centrale et de l'Ouest. Certaines fois, le diamant a contribué à maintenir en place des régimes ou à les déstabiliser jusqu'à la chute, comme celui de Mobutu. D'autres Etats, comme le Libéria ou le Sierra Leone, ont littéralement imploré sous la pression. Ce processus démontre de manière exemplaire comment la doctrine de la dérégulation a été appliquée en Afrique. Ainsi, on peut admettre que certains Etats ont été pervertis, allant jusqu'à changer leur gouvernement, par la nouvelle donne globalisante dans l'économie diamantaire africaine.

Deux spécialistes français de la question, François Missier et Olivier Vallée, ont décrit dans un ouvrage remarquable, *Les gemnocraties – l'économie du diamant africain* (Paris 1997), les retombées de cette politique. Refusant de considérer comme certains économistes que l'Afrique avait été découplée de l'économie mondiale, ils se demandent plutôt comment les Etats africains ont été et sont traités au sein de cette économie en voie de mondialisation.

### 1.2. Comment trouve-t-on des diamants ?

Les diamants, contrairement à bien d'autres matières premières tels que le pétrole, le charbon, les métaux, etc., peuvent souvent être extraits sans devoir recourir à une lourde infrastructure minière. Dans les régions diamantifères, il suffit parfois de tamiser le sable et le gravier dans certaines portions de rivières pour subsister. Issus de forces volcaniques, ces pierres très pures et hyperstables sont principalement localisées dans les couches dites de «Kimberlit», où elles côtoient le quartz moins noble. Puis, emportées par l'érosion, on les retrouve dans les sédiments fluviaux. C'est là que les chercheurs travaillent avec leurs pelles et leurs tamis. Ainsi, au hasard des fouilles, les tamiseurs trouvent, bon an mal an, entre 5 et 45 millions de francs de diamants bruts de grand format (qualité bijouterie) en Afrique chaque année. Mais la majeure partie de la récolte est composée de diamants de moins de 0,2 grammes (soit 5 carats, qualité industrielle).

Mais cela ne suffit pas à faire fortune. Seule une exploitation systématique et mécanique à grande échelle des couches sédimentaires situées en dessous des cours d'eau permet réellement d'envisager une accumulation de richesses. Car l'exploitation artisanale, si elle permet à une petite minorité de s'enrichir (la philosophie du «get rich quick» fait là aussi des ravages), ne permet pas de financer à long terme l'exploitation des champs diamantifères.

Rappelons que ces pierres ont une valeur énorme par rapport à leur grosseur. Cela implique qu'elles peuvent très facilement être dissimulées pour passer des frontières en fraude. Il faut ainsi renforcer les mesures de sécurité (armée ou police) pour garantir les bénéfices à ceux qui exploitent les champs diamantifères. Cela implique la présence d'un Etat capable d'imposer une discipline, à la fois pour empêcher les vols et pour contrôler le niveau de la production.



### **1.3. La création des comptoirs et le rôle des petits chercheurs de diamants**

Mobutu a été le premier à creuser la tombe de son Etat lorsqu'au milieu des années 80, il a autorisé et même encouragé la quête des diamants et d'or en dehors des territoires concessionnés. Il souhaitait alors s'emparer des revenus issus du travail de fournis des chercheurs de diamants. Les « comptoirs » de revente où il était obligatoire de livrer les diamants devaient verser leur tribut aux généraux, aux gouverneurs des provinces et bien sûr au président. On payait ensuite les chercheurs en billets zaïrois sans valeur aucune. Selon les estimations de l'époque, au cours des dernières années du régime, le chiffre d'affaires du commerce des diamants – très rarement enregistré – était supérieur à l'ensemble des autres activités économiques zaïroises.

La « gemnocratie » fonde son pouvoir politique sur le contrôle – physique d'abord, puis organisationnel et commercial – des voies de distribution et de plus-value depuis les champs diamantifères jusqu'à Anvers, où les quatre-cinquièmes des diamants du monde sont commercialisés. C'est là que les pierres précieuses arrachées à la terre par des chercheurs isolés apparaissent pour la première fois dans les statistiques commerciales. Le chiffre d'affaires mondial, toutes catégories confondues, tourne autour de 12 milliards de dollars. La valeur des diamants « artisanaux » dépasse actuellement la valeur des pierres extraites par la multinationale De Beers qui, grâce à son entreprise de marketing centralisée nommé Central Selling Organisation, détermine, pour l'instant encore, le prix des diamants en contrôlant les fluctuations sur le marché.

### **1.4. Comment Kabila a coupé les vivres à Kinshasa**

Dans certains cas parfois, l'affaiblissement de la capacité de contrôle de l'Etat central a encouragé une libéralisation sur le plan politique. Ainsi, dans la province du Kasai, riche en diamants, une autonomie civile régionale s'est établie qui a permis au mouvement d'Etienne Tshisekedi (l'UDPS) de se développer. De même, Kabila a gagné contre le régime militaire pourri de Mobutu en finançant son avance rapide directement et indirectement avec des diamants: en bloquant la livraison du produit des comptoirs à Kinshasa, il a de facto détourné la dernière source d'argent frais qui alimentait les caisses du dictateur, ce qui n'a guère été relevé par les médias, tout à leur description du conflit. Plus directement, en chassant les Libanais qui tenaient le commerce du diamant dans les provinces de l'Est, il a acquis une source sûre, puis il s'est adressé à une entreprise américaine l'American Diamond Buyers – contrôlée aussi par une multinationale américaine – l'American Minera Fields (AMF); celle-ci, la première, a négocié une concession avec l'alliance montée par Kabila. Un service qu'il a bien fallu payer: les publications destinées aux professionnels de la branche ont avancé des chiffres oscillant entre 25 et 40 millions de dollars. Rappel: les dirigeants de l'AMF ont fait leurs premières armes chez De Beers et continuent à faire des affaires avec leurs anciens employeurs !



## **2. La dissolution des pouvoirs de l'Etat débouche sur un totalitarisme bénéfique aux entreprises**

Les extracteurs et distributeurs de diamants établis (comme De Beers ou la MIBA) qui s'étaient organisés pour assurer la sécurité interne de leurs exploitations et comptaient sur l'Etat central et néo-colonial pour garantir la sécurité de leur environnement général, ont vu la situation se dégrader sous l'influence de la dérégulation des années 80 voulue par les Etats-Unis sous l'ère Reagan. Dans les pays extracteurs, l'instabilité s'est installée, la police et l'armée, peu ou pas payées du tout, n'assurant plus leurs fonctions. L'écoulement des diamants a ainsi été dominé petit à petit par une mafia, principalement libanaise. Elle gagnait sur deux voire trois tableaux: en vendant de la drogue, en blanchissant l'argent grâce aux diamants et en fournissant parfois des armes aux chefs locaux.

L'augmentation des risques représente un terrain fructueux pour une nouvelle branche d'entreprises œuvrant pour la « sécurité ». La fin de la guerre froide avait mis sur la touche toute une série de spécialistes du combat militaire (rien que l'armée américaine a réduit ses effectifs de plus de 30%), formant ainsi un réservoir de personnel qualifié pour créer des milices efficaces. Au service de sociétés axées sur l'exploitation à outrance et fonctionnant selon les règles du marché, ces armées privées ont assuré peu à peu la sécurité des régions d'extraction.

Dans cette perspective, on peut citer l'entreprise sud-africaine Executive Outcome qui fait partie du groupe Strategic Ressources basé à Londres, qui eu quelques succès en Angola (contre Savimbi) et en Sierra Leone, ainsi que d'autres plus gros poissons: MPRI, Vinell Corp., SAIC ou BETAC (toutes américaines). Chargées de la gestion de la sécurité de certaines multinationales, notamment pétrolières, elles entraînent aussi les forces armées de nombreux pays (Croatie par exemple).

Cette privatisation larvée des tâches de l'armée, qui se drape dans le secret dû à toute entreprise commerciale, est une des conséquences néfastes pour la démocratie de la dérégulation. On décrète qu'il est inutile ou peu efficace de confier certaines tâches relevant de la sécurité intérieure à l'Etat; des entreprises privées sont alors chargées, sans aucun contrôle du peuple, de veiller au bien des entreprises, comme celui des multinationales du diamant dans le cas du Zaïre. On crée de la sorte des entités incontrôlables, axées uniquement sur l'exploitation des richesses au profit des multinationales, sans que le pays pillé puisse garder les moyens de se développer.





## V. CHRONOLOGIE SUISSE - ZAÏRE

Par Erika Gisler<sup>7</sup>

Ce tableau présente de manière résumée trois types d'activités et relations développées par Mobutu avec la Suisse:

- ses relations économiques, bancaires et financières (colonne 1);
- ses relations d'ordre plus politique, en qualité de chef d'Etat (colonne 2);
- ses voyages et autres activités développées à titre privé (colonne 3).

Certaines indications concernent bien entendu le Zaïre même, afin de fournir des repères indispensables pour comprendre l'évolution de ce pays.

Ces subdivisions arbitraires ne prétendent pas fournir un reflet complet et fidèle de toutes les facettes des relations entre le dictateur et ses obligés helvétiques et les opposants au régime réfugiés en Suisse. Mais elles permettent une lecture synoptique des principaux événements. Certaines affaires particulières sont présentées sous forme d'encadré<sup>8</sup>.

<b>Chronologie Suisse-Zaïre</b>			
	<b>Economie</b>	<b>Politique</b>	<b>Divers/Privé</b>
1965		25.11. – Second putsch de Mobutu (le premier avait échoué en sept. 1960): instauration d'un régime militaire, la Constitution et le parlement sont abolis, les partis politiques interdits.	
1966	Mandat à des sociétés italiennes pour la construction de la première phase du grand barrage d'Inga, devisé à 130 millions \$; le coût final sera 125% plus élevé.	31.12. – Le nouvel ambassadeur de Suisse à Kinshasa, Théodore Curchod, remet ses lettres de créance à Mobutu; il souhaite à cette occasion que la Suisse augmente son aide technique et humanitaire au Congo, et que l'amitié helvético-zaïroise s'approfondisse chaque jour.	1.12. – Séminaire de formation de journalistes à Kinshasa organisé par la Fédération des journalistes. Le cours est donné par Regula Renschler (Tages Anzeiger) et Marcel A. Pasche (Feuille d'Avis de Lausanne). Mobutu est présent lors d'un cours.

<sup>7</sup> L'auteure est journaliste est conseillère en communication. A propos de cette recherche, elle déclare: «Pour moi journaliste, la confection de cette chronologie a été captivante, quoique douloureuse – je ne trouve pas d'autres mots pour décrire mes émotions. Dans le cas du Zaïre, la Suisse a une fois de plus mal choisi son camp. En tant que citoyenne de ce pays, je le regrette profondément.»

<sup>8</sup> Vous trouverez dans l'original en allemand *toutes les références* sur les interpellations parlementaires, les coupures de journaux (principalement la NZZ) et les citations de rapports, livres et autres ouvrages qui étayent cette chronologie. Nous renonçons ici, faute de place, à donner plus de détails.



1968		28.6. – Le Conseil fédéral (CF) approuve un crédit de 1,1 million de francs pour le gymnase Pestalozzi à Kinshasa.	18.2. – Six techniciens suisses qui travaillent pour Gécomine (devenu par la suite Gécamines) sont arrêtés, pour avoir voulu partir en Zambie. 23.2. – Retour des six prévenus en Suisse. 26.2. – Un des techniciens avoue ne pas savoir pourquoi ils ont été arrêtés. Ils ont été interrogés à propos de pots-de-vin.
1969		7.9. – Lettre au CF de l'association des Suisses au Congo: elle demande que cesse «l'injustice faite à nos concitoyens revenus des colonies du Congo».	
1970		23.1. – L'ambassadeur de Suisse et le ministre des affaires étrangères du Congo signent un accord sur le trafic aérien.	10.5 – Le conseiller fédéral Nello Celio déclare, au cours d'un débat au Conseil national (CN) sur la révision de la loi sur les banques, qu'il est choquant de constater que les chefs de certains Etats possèdent d'immenses capitaux en Suisse alors que les pays qu'ils dirigent bénéficient de l'aide humanitaire. Reste que ce n'est pas, selon lui, une raison suffisante pour lever le secret bancaire, car ces fonds seraient alors tout simplement déposés ailleurs.
1972	Mandat pour Inga II, devisé 360 mios \$; le coût réel sera de 460 mios \$. 13.3 – Un accord commercial est signé entre la Suisse et le Zaïre.	10.2 – Visite de courtoisie de Mobutu à Berne. Dîner à la maison de Wattenwyl présidé par Nello Celio, alors président de la Confédération. Le conseiller fédéral Pierre Graber est parmi les convives.	17.1 – Mobutu séjourne dans sa villa à Savigny. Il s'y rend chaque année et en profite pour faire un check-up chez son médecin.

### Janvier-août 1973: L'affaire Losembe

Le Zaïre exige le 18 janvier 1973 que la Suisse extradite l'ancien ministre Batwanjele Losembé, accusé d'avoir détourné des fonds public. La NZZ affirme le 29 mars que Losembe n'a rien d'un opposant poursuivi pour motifs politiques. Le 30 mars, Jean Bindschedler explique, dans une lettre de lecteur à la NZZ, que son ex-



périence de prisonnier au Zaïre sous Mobutu lui a montré que les opposants politiques du président sont souvent accusés de détournement de fonds publics. Le Tribunal fédéral décide en juillet que Losembe ne doit pas être remis aux autorités zaïroises. Mobutu affirme alors que la Suisse est un refuge pour les escrocs. 13 août: ouverture du procès Losembe à Kinshasa, en l'absence de l'intéressé. Il est condamné le 23 août à vingt ans de travaux forcés. Epilogue en décembre 1974: Losembe retourne au Zaïre après avoir été gracié par Mobutu.

	<b>Economie</b>	<b>Politique</b>	<b>Divers/privé</b>
1973	Mandat pour la ligne électrique à très haute tension Inga-Shaba, devisée à 255 mios \$; coût final: 1,6 mrd \$.		
1975	Les prix de gros des aliments ont augmenté de 50%, au détail de 150%. Le Zaïre est pratiquement au bord de la faillite		
1976	19.6 – Nouveau rééchelonnement de la dette extérieure du Zaïre suite à des difficultés de paiement. La dette est estimée à 2-3 mrd frs. Un an de retard dans le paiement des intérêts.		De 1960 à 1976, le pouvoir d'achat a baissé de 26% pour les habitants du Zaïre.



## REPERES ► Mobutisme, Guerre froide, pillage et Cie

1977	<p>Mars -avril: soulèvement au Shaba/Katanga et première intervention depuis l'Angola des «gendarmes du Katanga». Selon <i>Le Monde</i>, l'écrasement de la révolte a coûté 24 mios de francs français, avancés par les pays «du Nord»; principaux sponsors: la France et le Maroc.</p> <p>En 1977, la Suisse a importé directement pour 47,4 mios frs de marchandises zaïroises, dont pour 43 mios de café, 2,9 mios de bois, 1 mio de cobalt, 300'000 frs de cuivre brut et 200'000 frs de caoutchouc. De son côté, le Zaïre doit quelque 30 mios frs à la Suisse. Il a importé pour 14 mios de marchandises suisses, principalement des produits chimiques, des machines, des outils de précision et des montres. Les entreprises suisses implantées au Zaïre sont Nestlé, Ciba-Geigy, Alu-suisse.</p>	5.10. – Trois Zaïrois en exil en Suisse écrivent au procureur général du canton de Vaud pour dénoncer les activités d'espionnage des opposants au régime en Suisse ordonnées par Mobutu.	9.4. – Le correspondant de la NZZ, Peter Seidlitz, est expulsé du Zaïre. 7.10. – Mobutu est en vacances en Suisse et en profite pour aller voir au zoo de Bâle la femelle okapi qu'il a offerte. Le président du gouvernement de Bâle-Ville lui remet alors une médaille d'or honorifique de la ville, une distinction rarement accordée. Contact de Mobutu avec Ciba-Geigy. 24.10. – La femme de Mobutu, Antoinette «Mama», meurt à la clinique de Genolier des suites d'une crise cardiaque. Elle était arrivée clandestinement en Suisse le 7 septembre.
1978	23.5. – Une vingtaine d'entreprises suisses et de privés espèrent obtenir des compensations pour les biens privatisés à l'indépendance. Ils réclament 70 mios frs. Les négociations sont en cours depuis 1972, mais, bien que qualifiées de «cordiales», elles n'avancent guère.	450 citoyens suisses vivent au Zaïre, dont une centaine de doubles nationaux.	



<p>1979</p>	<p>6.3. – Une entreprise suisse (pas citée) aurait contribué à faire passer en Suisse des millions tirés de la caisse d'Etat du Zaïre. Le FMI critique alors les pratiques commerciales suisses et zaïroises. Selon le <i>Rapport Blumenthal</i>, le financier Marc Rich a trempé dans les affaires Mobutu: il livrait par avion du cobalt en Afrique du Sud et organisait la vente depuis la filiale helvétique de Phibro (très gros courtier américain en matières premières, là où Rich a fait ses armes), les bénéfices allant sur les comptes numérotés de Mobutu en Suisse.</p>	<p><i>Rapport d'Erwin Blumenthal</i> à la Banque mondiale: Mobutu se sert dans la caisse de la Banque centrale du Zaïre. L'appendice cite Nello Celio comme étant l'homme qui couvre Mobutu en Suisse. L'opposant Karl-I-Bond affirme que Mobutu possède 4 mds frs sur des comptes à numéros en Suisse. Blumentahl se demande comment il est possible que les institutions financières internationales et les gouvernements occidentaux fassent encore confiance à Mobutu.</p>	
<p>1980</p>	<p>5.8. – Accord sur un paiement différé des dettes zaïroises envers la Suisse: une somme de 20 mios frs essentiellement due au titre de la garantie des risques à l'exportation. 13.11. – Alusuisse conclut un accord de principe sur la construction et l'exploitation d'une usine d'aluminium. On prévoit d'investir 640 mios \$. Mise en service annoncée pour 1987.</p>	<p>13.12. – Pour les 15 ans du régime zaïrois, la NZZ titre: «Eine Ueberlebensleistung», soit un exploit en matière de survie, puis parle de la difficulté de soigner le mal zaïrois. En effet, le programme de stabilisation économique dicté par la FMI a conduit à un appauvrissement de la population des villes.</p>	<p>14.10. – La Suisse et la Zaïre ont signé à Kinshasa un accord sur le remboursement des personnes lésées par les privatisations. Les Chambres fédérales doivent encore ratifier ce texte.</p>



1981	21.4. – Critique de Mobutu par des politiciens zaïrois: près de 100 mios frs ont été dépensé hors budget pour des «imprévus»: visite du pape, fête en l'honneur de Mobutu, nombreuses li- mousines Mercedes. Près de la moitié de la somme a été utilisée par Mobutu pour des «opérations idéologiques», soit uniquement pour se maintenir au pouvoir.	12.2. – La Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats se prononce pour la ratification de l'accord sur le dédommagements de propriétaires suisses lésés au Zaïre. Le Zaïre devrait selon l'accord verser une somme de 1,824 mios frs à la Suisse. Remous à la Chambre des cantons: Munz (rad/TG) estime qu'on aurait pu exiger plus des Zaïrois. 13.3. – L'accord, passé sous les auspices de Nello Celio, est accepté au Conseil des Etats. 18.6. – Jean Ziegler dit que l'accord est scandaleux: on aurait pu obtenir bien plus. L'accord est accepté au CN par 83 voix contre 1.	
------	--	--	--

### Un village propre en ordre

Le lieu de naissance de Mobutu, Gbadolite, a été remis à neuf avec une aide helvétique privée, la Confédération ayant préféré s'abstenir. Depuis février 1979, des Suisses construisent ainsi une ferme modèle à Nganza. 300 hectares – seuls 90 hectares sont effectivement utilisés –, 150 vaches, veaux et bœufs peuplent l'étable. Tous ces bovins sont de races Simmental ou tachetée brune, car elles tiennent mieux le climat équatorial. Reste qu'il faut arroser le taureau Victor tous les jours dans la chaleur étouffante de l'après-midi afin que cette bête de concours ne périsse pas. Les Suisses ont laissé partir ce géniteur hors pair après s'être assuré que suffisamment de son sperme avait été congelé pour assurer sa descendance dans les vallées alpines. Il s'agit d'un cadeau des amis suisses de Mobutu.

Anecdote révélatrice: l'agronome de service à Gbadolite, le Suisse A. Bally, a pris sa meilleure plume pour signaler à la NZZ la mauvaise qualité de son reportage sur la ferme de Mobutu: le taureau ne s'appelle pas Victor, mais Vihar! La tactique est très utilisée au Zaïre: on relève une erreur mineure ou un seul élément exagéré d'un article pour prouver la mauvaise foi de son auteur.



	<b>Economie</b>	<b>Politique</b>	<b>Divers/privé</b>
1982	<p>Octobre: selon Ata Ndele, organe du parti démocratique et socialiste congolais, Mobutu a vendu la mine d'or de Kilo-Moto (Est) à une entreprise de Gumligen, Hamaz Dicie, le 22 juillet pour une somme de 1 mrd \$ grâce à son homme de paille suisse Martin Hoffmann. Titre du mensuel: <i>Mobutu vend le Zaïre à la Suisse</i>. Mobutu aurait en outre conclu un accord avec Pilatus (le contenu est inconnu).</p> <p>6.10. – Alusuisse annonce qu'elle a effectué une étude générale de faisabilité pour son usine. Coûts estimés: 1 mrd \$. Confirmation de l'existence d'un compte numéroté de Mobutu à la banque Paribas de Genève.</p>	<p>4.12. – Nello Celio prétend dans une interview à <i>24 Heures</i> que le <i>Rapport Blumenthal</i> n'est pas officiel, qu'il n'apporte pas de preuves, qu'il faut soutenir le Zaïre pour qu'il ne tombe pas en mains communistes, et qu'il faut accepter un certain degré de corruption. <i>Stern</i> reprend les accusations de Karl-I-Bond.</p> <p>19.10. – <i>Tout Va Bien Hebdo</i> titre: «Celio dans le boubier Zaïre» et se demande pourquoi un opposant au régime citerait Celio sans raisons...</p>	<p>10.3. – Les Zaïrois vivant en Suisse estiment être espionnés par les sbires de Mobutu, dont le lieutenant Longo Bekpwa (de la mission diplomatique zaïroise à Genève) serait le chef. Jean Ziegler demande par postulat ce que les autorités suisses entendent faire.</p> <p>22.12. – Hans E. Mazenauer et Walter Kiener ont fondé trois sociétés: Hamaz Dicie Zaïre, Hamaz Dicie Luxembourg et Hamaz SA Genève, dont le but est le rachat de six mines d'or zaïroises qui sont désaffectées.</p>
83		<p>26.5. – Mobutu rassure le CF Pierre Aubert lors d'une visite «privée»: le Zaïre payera son dû, soit quelques 26,5 mios frs.</p>	<p>6.9. – Des opposant à Mobutu donnent une conférence de presse à Lausanne et critiquent les violations répétées des droits de l'Homme au Zaïre.</p>
84	<p>17.4. – L'opposition exilée affirme que Mobutu apporte de l'or en Suisse dans les banques vaudoises à chacune de ses visites.</p> <p>Courant 84: Le projet de Mazenauer échoue lamentablement, car il a le droit de chercher de l'or, mais pas d'en extraire. Perte estimée à 500'000 frs.</p>	<p>6.8. Le projet de nouvelle ambassade à Kinshasa provoque une levée de boucliers des organisations tiers-mondistes. Coûts estimés: 16,4 mios frs. Quatre ans plus tard, la <i>Berner Zeitung</i> explique qu'on pensait que le Zaïre serait le Brésil de l'Afrique et qu'on y a construit un bâtiment énorme qui n'a pas son pareil en Afrique noire.</p>	<p>16.4. Deux gardes du corps de Mobutu agressent un reporter suisse qui veut photographier le dictateur. Le photographe dépose plainte.</p> <p>18.4. De nombreux exilés zaïrois craignent la police secrète de Mobutu installée en Suisse.</p>



85	8.7. – Alusuisse renonce à son projet; le gouvernement zaïrois prétend que les conditions étaient «inacceptables».		22.11. – Arrivée de 22 vaches suisses au Zaïre.
----	--	--	---

**Opération «Automne noir» en 1985: 59 réfugiés renvoyés font des vagues**

Le 3 novembre 1985, la Suisse renvoie 59 réfugiés zaïrois dans leur pays par avion. Ils sont enchaînés, ce qui est contraire à toutes les conventions internationales sur la sécurité des passagers dans les avions; les employés de Swissair ont alors protesté. Sur place, les expulsés ont été ensuite présentés à la presse par Mobutu, et plus particulièrement à *La Suisse*, journal que le dictateur appréciait sans doute pour son titre et sa complaisance. Mobutu a alors profité de l'occasion pour critiquer les Suisses qui donnent de l'argent aux réfugiés. 48 des personnes renvoyées se sont annoncées à l'ambassade de Suisse à Kinshasa. Parti sur place enquêter (personne n'est très sûr que les personnes photographiées dans les journaux sont bien celles qui ont été mises dans l'avion), le journaliste Jan Kriesemer de la TV alémanique a eu maille à partir avec les sbires de Mobutu. Des manifestants ont protesté le 18 novembre devant l'église du Valentin à Lausanne contre cette opération.

	<b>Economie</b>	<b>Politique</b>	<b>Privé/Divers</b>
1986	En 1986, les exportations suisses vers le Zaïre se montent à 41,2 mios frs.		





<p>1987</p>	<p>1.4. – David Finch, un des principaux cadres dirigeants du FMI, démissionne. Motif: les USA ont trop influencé le FMI. La Maison Blanche a accordé des crédits au Zaïre et à l’Egypte, bien que ces deux Etats ne remplissent pas les conditions techniques et économiques pour pareil octroi.</p> <p>En 1987, le commerce helvético-zaïrois flanche. Il ne s’élève plus qu’à 27,3 mios frs, soit un tiers de moins en un an. Sulzer annonce un contrat de 3 mios pour des pompes destinées aux mines. Brown Boveri estime que le Zaïre est un très petit marché (voir journées Zaïre du MODS, 10/11 juin 1988). Ce sont les seules entreprises avec Landis &amp; Gyr ayant répondu aux questions des enquêteurs.</p>	<p>31.10. – Le gouvernement zaïrois en exil se constitue à Bex (VD) et déclare qu’il cherche à déterminer l’ampleur de la fortune de Mobutu. Les opposants au régime rappellent que le FMI avait tancé certaines entreprises suisses en 1979 pour leur attitude face au Zaïre.</p> <p>14.11. – Le Zaïre va verser en 4 tranches les dédommagements prévus. Selon le DFAE, les modalités ont pu être réglées en septembre.</p>	<p>8.9. – Procès contre des escrocs zaïrois à Bâle qui n’ont jamais livré du cobalt payé d’avance. Un des fils Mobutu semble mêlé au trafic. La peine: 27 mois de prison et 8 d’ans d’expulsion pour le principal accusé.</p> <p>24.11. – Visite de travail de Mobutu en Suisse chez Pierre Aubert; Mobutu déclare qu’il a des comptes en Suisse, «mais pas des milliards». La question des droits de l’Homme est évoquée.</p>
<p>1988</p>	<p>Livraison d’une presse à imprimer les billets par la maison Giesecke et Devrient (Munich). Date pas établie. Cela permet à Mobutu, dès 1991, d’imprimer des faux billets de diverses monnaies.</p>	<p>26.2. – Le Zaïre a versé les 1,824 mios frs, explique le CF en réponse à une interpellation du CN Philipona.</p> <p>22.9. – Question du CN Rolf Seiler: les réfugiés sont-ils muselés? Pourquoi le Ministère public a-t-il promulgué une interdiction de critiquer le chef d’Etat zaïrois pour les opposants à Mobutu résidant en Suisse?</p>	<p>Alors que Musey et Maza sont expulsés, les anciens colons suisses ne restent pas inactifs:</p> <p>26.3. – Ils écrivent au roi de Belgique pour réclamer une rente qui leur serait due par les Belges.</p> <p>29.5. – Ces Suisses du Congo accusent en bloc la Belgique et la Suisse de les avoir spoliés. Principale cible nommée en Suisse: le conseiller fédéral Nello Celio.</p>

**Janvier 1988 – février 1989: L’affaire Musey-Maza, une honte pour la Suisse**

Le 11 janvier au petit matin, la police vient enlever - en hélicoptère - à son domicile Matthieu Musey, opposant zaïrois et porte-parole des exilés, et l’expulse. Il vit depuis 1970



## REPERES ► Mobutisme, Guerre froide, pillage et Cie

en Suisse et il enseigne à l'Université de Fribourg depuis 1975. Le Zaïre annonce cinq semaines plus tard que Musey va bien, mais qu'on ne sait pas où il se trouve....

Fin février, un autre opposant bien connu, Alphonse Maza, quitte «volontairement» la Suisse après s'être dissimulé pendant quelque temps. Selon la Berne officielle, Maza représente «un danger pour la sécurité du pays» (Mobutu s'apprête-t-il à attaquer?). Suite à ces curieuses pratiques, treize questions urgentes, principalement posées par les Verts et la gauche, sont déposées au Parlement. La Commission de gestion des Chambres fédérales devra se pencher sur l'affaire. Le MODS appelle à une manifestation à Savigny, devant la villa de Mobutu: 250 personnes défilent pacifiquement le 13 avril.

Rappelons que trois ans auparavant, Musey avait fait l'objet d'un article injurieux dans le *Blick* qui prétendait qu'il étudiait aux frais de la princesse depuis quinze ans. Ce journal avait dû retirer ses allégations devant le tribunal cantonal bernois (le journaliste incriminé, Jürg Mosimann, est entre-temps devenu porte-parole officiel de la police cantonale bernoise). En juillet, le conseiller fédéral Felber rassure les autorités jurassiennes: la famille se porte bien à Kinshasa, rapporte *La Suisse*. La *Wochezeitung* interviewe en décembre Musey qui estime être menacé de manière latente; il aimerait rentrer en Suisse.

Début 1989, Musey publie un livre où il explique avoir été expulsé à cause de la couleur de sa peau. Son expulsion aurait coûté plus de 110'000 frs au Département fédéral de Justice et police dirigé par Elizabeth Kopp. La Commission de gestion annonce qu'à son avis, la police fédérale a outrepassé ses droits et violé la souveraineté des cantons du Jura et de Berne dans cette affaire. Toute à sa hâte de se débarrasser d'un opposant voyant, elle a empêché de réévaluer la situation et de légaliser définitivement, par exemple, le séjour de cette famille. Le délégué aux réfugiés Peter Arbenz est aussi vivement critiqué dans cette affaire. Rappelons que Musey et Maza n'étaient pas venus en Suisse pour y demander l'asile (la loi n'existait même pas à l'époque), mais pour y terminer leurs études!

	Economie	Politique	Divers/privé
1989		<p>15.6. – Les anciens colons suisses au Congo interviennent à nouveau au Parlement par une motion. Ils attendent depuis 30 ans et veulent que la Suisse renégocie avec la Belgique.</p> <p>24.11. – En réponse à une petite question, le CF promet de soumettre au Parlement une proposition d'augmentation des rentes des anciens colons suisses au Congo.</p>	



1990	Après évacuation des ressortissants étrangers et la mise en place d'un éphémère gouvernement présidé par E. Tshisekedi, on semble arrivé à la fin de l'époque où Mobutu s'est servi du Zaïre comme d'un magasin self-service. Les troupes franco-belges se retirent fin octobre.	5.10. Le Parlement adopte un crédit de 25 millions de frs pour les rentiers suisses du Congo.	Au Zaïre, en mai, une émeute a été matée par la force à l'Université de Lubumbashi. On évoque plus de 150 morts. Après 2 mois de troubles en août et septembre, les paras zaïrois se révoltent aussi car ils ne touchent plus de solde depuis des mois.
1991	1.2. – Analyse du rôle de Jacques de Groot, dirigeant du FMI qui a travaillé auparavant comme conseiller de la Banque nationale du Zaïre. Selon le <i>Wall Street Journal</i> , il a intrigué pour que le Zaïre reçoive des fonds du FMI alors que les experts recommandaient de rejeter les demandes de Mobutu. De Groot n'était même pas responsable pour le Zaïre au sein du FMI. 1.11. – Ngoma Ngambu, 70 ans, président des Démocrates chrétiens fédéralistes, un des rares politiciens zaïrois intègre, déclare que le Zaïre n'a besoin d'aide internationale que pour récupérer les milliards de Mobutu.	19.12. La Suisse demande au Zaïre de réduire le personnel de son ambassade à cause de l'endettement trop élevé de cette représentation.	Le mensuel <i>Politik und Wirtschaft</i> fait des suppositions: si Mobutu vient finir ses jours à Savigny (dans sa villa achetée pour 1,7 millions de frs en 1970), il pourra toujours se faire inviter à manger chez son voisin Pierre Graber. N'a-t-il pas en son temps invité ce dernier à partager sa table? Ce même journal affirme (novembre) qu'en temps normal, les affaires avec Mobutu sont correctes pour les entreprises suisses, citant Nestlé, Hoffmann-La Roche, Ciba-Geigy, Wander, ABB, Sulzer, Landis & Gyr, Bühler, Castolin, Schindler et Mettler, représentés sur place par une filiale de la maison zurichoise Desco von Schulheiss.
1992			19.12. Au Zaïre, manifestations violentes contre Mobutu



1993	<p>3.2. – La fortune de Mobutu est estimée à 2,5 mrds \$, alors que la dette extérieure du Zaïre est évaluée à 10 mrds \$.</p> <p>6.2. – Mobutu paye en Suisse 10'000 francs d'impôts pour sa villa de Savigny, estimée à 8 mios frs. La Suisse explique qu'elle bloquera les comptes de Mobutu dès que la France, la Belgique et les USA feront pareille démarche. Mais le CF ne bouge pas, car le nouveau gouvernement n'a pas déposé de demande formelle de blocage.</p> <p>3.2. Il reste quelque 230 Suisses au Zaïre, la plupart sont infirmiers ou médecins.</p> <p>11.11. Il reste des inconditionnels de Mobutu en Suisse: ils se recrutent dans les rangs de la Chambre de commerce Suisse-Zaïre.</p>	<p>27.3. – Interpellation du CN Cyrill Brügger et de 47 co-signataires: vu les violations des droits de l'Homme et l'aggravation générale de la situation au Zaïre, le Conseil fédéral (CF) peut-il confirmer que des demandeurs d'asile renvoyés ont été torturés à Kinshasa; la Suisse entend-elle soutenir les sanctions politiques envisagées par d'autres pays et quelles sont les mesures qu'entend prendre le CF pour bloquer les énormes sommes que Mobutu a déposées dans des banques suisses?</p> <p>Réponse du CF: aucun blocage n'est en vue. Une telle mesure ne pourrait être prise que sur demande d'entraide judiciaire des autorités zaïroises. Mais tant que Mobutu demeure chef de l'Etat, la probabilité du dépôt d'une telle demande demeure mince.</p>	<p>La «Commission nationale pour les Biens mal acquis» du gouvernement Tshisekedi publie une liste de 149 noms des profiteurs du mobutisme, liste fournie à tous les gouvernements occidentaux.</p> <p>2.2. – Toute réunion en public de plus de cinq personnes est interdite au Zaïre.</p> <p>3.4 . – Les employés de l'ambassade suisse à Kinshasa ont su, grâce à un rapport de la «Commission des Bien mal acquis», que Mobutu avait déposé des fonds en Suisse. Mais ils n'ont rien entrepris, alors que dans un cas semblable au Mali, le service diplomatique avait collaboré avec les nouvelles autorités à la chute du dictateur.</p>
1994		<p>29.3. Berne retire l'autorisation de séjour des Zaïrois de l'ambassade qui n'ont pas de salaire depuis plus de deux ans.</p>	<p>La plate-forme des associations Suisse-Zaïre lance une pétition pour le blocage de la fortune du dictateur.</p>
1995	<p>7.3. – Statistiques sur l'inflation zaïroise : 3'000% (1992); 8'300% (1993); 6'000% (1994). Près de 80% des transactions sont effectuées en dollars.</p>		



<p>1996</p>	<p>20.8. Mobutu s'est installé en grande pompe à Lausanne au Royal Savoy. Sa présence réjouit les hôteliers qui attestent de sa simplicité.</p> <p>18.9. – Rien qu'à Genève, les dettes de Mobutu sont estimées au minimum à 1,5 mios frs et à 2,5 mios frs pour toute la Suisse.</p> <p>5.11. – Mobutu quitte Lausanne pour s'installer à Nice</p> <p>10.11. Revenu pour traitement de son cancer, Mobutu affirme son intention de retourner au Zaïre.</p>	<p>23.9. – Interpellation urgente du CN Jean Ziegler sur le séjour de Mobutu en Suisse. Réponse du CF: il est en visite privée, son visa a été délivré en fonction de critères médicaux.</p>	<p>2.11. – La Ville de Lausanne regrette, en tant que ville abritant le Comité olympique international, de ne pas avoir été consultée en ce qui concerne la prolongation du visa de Mobutu. Sa présence nuit à la réputation du chef-lieu vaudois.</p> <p>3.11. – Un journal dominical rappelle qu'un exilé zaïrois avait été promené de canton en canton et avait fini par mourir en Argovie, faute de soins médicaux.</p> <p>19.11. Mobutu n'obtient plus de visa.</p>
-------------	---	--	--

## Année 1997

- 24.2. Un journaliste suisse est expulsé du Zaïre pour avoir écrit des reportages trop critiques.
- 1.3. Laurent Kabila exige que la Suisse rende l'argent de Mobutu.
- 3.3. Interpellation du CN Pierre Aguet et de 34 cosignataires sur le rôle des banques et la mauvaise image de la Suisse à l'étranger en relation avec les fonds Mobutu. Réponse du CF: conscient de l'importance de l'éthique et de la morale, le CF a déjà souligné à plusieurs reprises qu'il s'agit de piliers fondamentaux pour maintenir la position de la place financière suisse.
- 19.3. Question du CN Remo Gysin sur les démarches que le gouvernement entend entreprendre dans la question des fonds Mobutu. Quelle est le montant estimé de la fortune du dictateur en Suisse? Réponse du CF: il résume les événements et indique simplement qu'une enquête de la Commission fédérale des banques (CFB) est en cours.
- 20.3. Kabila déclare que l'un des objectifs majeurs de son mouvement est de récupérer les sommes énormes que Mobutu a volées à son pays. Motion du CN Christian Grobet et de 33 cosignataires: vu la mauvaise réputation de la Suisse (fonds juifs, etc.), le CF devrait prendre des mesures pour bloquer les comptes de politiciens que l'on soupçonne d'avoir détourné des fonds publics. Le secret bancaire ne devrait pas s'appliquer dans ce cas, car les personnes concernées avaient des fonctions officielles. Réponse du CF: la CFB va vérifier si la convention de diligence a été respectée. Le CF n'entend pas créer de nouvelles règles applicables aux personnalités politiques,



## REPERES ► Mobutisme, Guerre froide, pillage et Cie

qui ne seraient plus considérées comme de simples citoyens. Cela serait contraire au droit international.

- 6.4. Le CF a mis en place une commission de crise interdépartementale pour traiter le délicat dossier des avoirs de Mobutu en Suisse.
- 9.4. La Commission des affaires étrangères du Conseil national a créé un groupe de travail pour renforcer l'image de la Suisse à l'étranger.
- 16.4. Il serait naïf de croire que les banques vont répondre aux questions qu'on leur pose sur les avoirs de Mobutu, estime le pénaliste Mark Pieth. Il existe de nombreuses manières de cacher des valeurs. Parallèlement, Pieth soupçonne que les sommes incriminées sont depuis longtemps parties sous d'autres cieux.
- 17.4. Le CF explique que la Suisse ne va pas bloquer les comptes de Mobutu, car il n'y a pas de demande d'entraide juridique et qu'aucun autre pays n'a décidé de blocage.
- 18.4. Une lettre signée Swissaid, Pain pour le prochain, Action de Carême, Helvetas et Caritas (Suisse) dénonce l'attitude moralement condamnable du CF, son argumentation ainsi que son interprétation étroitement juridique de la situation.

L'Action place financière suisse, la Déclaration de Berne, le Mouvement chrétien pour la paix, l'OSEO, Solifonds et Terre des Hommes Suisse protestent auprès du CF pour son inaction qui reflète une fois de plus la réalité d'une place financière suisse acceptant les fonds des dictateurs les plus corrompus.

- 29.4. Interpellation de la fraction socialiste des Chambres fédérales: pourquoi le CF n'a-t-il pas bloqué préventivement les fonds de Mobutu comme dans le cas de Ceausescu?
- 7.5. La Suisse reçoit une demande d'entraide juridique de la part du Zaïre. En attendant la réponse des services juridiques de la Confédération, le CF ne prend aucune mesure.
- 11.5. Le fils du dictateur, Kongolo Mobutu (il a étudié dans un collège privé de la Gruyère dans les années 80) disposait de comptes à l'Union de Banques Suisses (UBS) à partir desquels il a effectué des virements pour plusieurs millions de francs. Daniel Zuberbühler de la CFB affirme que la première enquête de la commission (qui n'avait pas fait état de ces comptes) n'était en fait qu'un sondage informel, qui n'avait pas été approfondi. Le réseau financier du régime dictatorial était plus puissant que la CFB veut bien le faire croire.
- 14.5. Kongulu Mobutu rencontre Gilbert Debons, président de Sion et du comité local pour la promotion des jeux olympiques Sion 2006. Kongulu aurait assuré que son père allait soutenir fermement la candidature valaisanne. Debons lui a alors remis un livre sur le canton pour son père.
- 15.5. Le Conseil fédéral a ordonné à la CFB d'effectuer une enquête systématique sur les comptes Mobutu dans les banques, à l'exception des caisses Raiffeisen. La Déclaration de Berne et l'Action place financière suisse écrivent à la CFB pour savoir de quels outils juridiques celle-ci dispose pour intervenir dans des cas comme celui de Mobutu. Mobutu n'est plus au pouvoir. Le CF, se fondant sur sa compétence en matière de politique étrangère, a promulgué une ordonnance bloquant tous les fonds de Mobutu et de sa famille en Suisse.



- 16.5. Le DFJP et le DFAE indiquent que la villa de Mobutu à Savigny sera saisie, à titre préventif.
- 23.5. On doit admettre que le clan Mobutu a eu le temps de déplacer ses avoirs (ou en tout cas un bonne partie de ceux-ci). La Banque Nationale et la CFB enquêtent sur une «augmentation inexplicable» des billets de mille francs pour un montant de quelque 700 millions de francs.
- 30.5. Le nouveau ministre de la justice du Congo, Celestin Lwangi, suppose que 11 sur 20 milliards de la fortune de Mobutu sont en Suisse.
- 3.6. La CFB indique que l'enquête ordonnée par le CF auprès de 406 banques suisses est terminée. Des avoirs pour un montant de 4'786'570 francs ont été annoncés.
- 11.6. Une motion du CN Paul Rechsteiner et de 14 cosignataires demande la mise en place d'un système de recherche efficace des valeurs déposées sur la place financière suisse.  
Réponse du CF: il propose de transformer cette motion en postulat et accepte de vérifier si les instruments légaux à disposition, suffisants selon lui, doivent être renforcés.
- 12.6. Le CF répond aux œuvres d'entraide en expliquant que les intérêts de la place financière suisse doivent être défendus, vu les attaques nombreuses qu'elle subit. En outre, le CF précise que les avoirs recherchés de Mobutu ne sont pas clairement désignés, ce qui a empêché qu'on puisse les bloquer à titre préventif.
- 18.6. Question du CN Remo Gysin concernant l'ordre de grandeur de l'aide financière suisse accordée au Zaïre entre 1980 et 1996.  
Réponse du CF: certes, de l'argent des contribuables suisses a été versé au régime corrompu du Zaïre, soit plusieurs dizaines de millions de francs au titre d'aide humanitaire et technique. En tout, 36,5 millions de francs d'aide au développement. Le Zaïre doit 17,3 millions au titre de la garantie des risques à l'exportation.
- 8.8. Le Tribunal fédéral rejette un recours de Mobutu contre la saisie et la perquisition effectuée dans sa villa de Savigny.
- 9.8. La Suisse refuse une demande d'entraide judiciaire concernant une douzaine d'anciens collaborateurs de Mobutu. Une première enquête a révélé que les valeurs qu'il faudrait bloquer ne sont pas décrites assez précisément, de sorte que des mesures préventives ne sauraient être prises.
- 21.8. Un million de francs supplémentaire appartenant à Mobutu a été retrouvé sur des comptes suisses.
- 7.9. Décès de Mobutu en exil au Maroc.
- 1.12. L'Office fédéral de la police (OFP) annonce qu'il a partiellement répondu à la demande d'entraide du Congo. Les conditions pour l'octroi de l'entraide sont donc remplies.
- 5.12. Franco Galli, porte-parole de l'OFP, déclare au *Financial Times* qu'il est possible que les banques aient livré des informations erronées. En effet, il semblerait qu'un complément d'enquête a été ordonné auprès de six banques genevoises sur pression des autorités congolaises. La somme totale des sommes nouvellement bloquées n'est pas connue de F. Galli.



## VI. LA SUISSE A FORT BIEN TRAITE LA FORTUNE DE MOBUTU ET DE SA CLIQUE

Par Ursula Schaffner<sup>9</sup>, actualisé par Gertrud Ochsner

Lorsqu'on observe comment la fortune de Mobutu a été bloquée, il saute aux yeux que personne n'a eu le courage de pratiquer une politique réellement démocratique et ouverte; seuls les intérêts de la place financière suisse ont été bien défendus.

Quant à l'entraide judiciaire avec le Congo/Zaïre, elle tient plutôt de la course d'obstacles. Les difficultés rencontrées par le nouveau gouvernement pour récupérer ce qu'il reste des avoirs de Mobutu en Suisse le montrent: les autorités suisses n'ont pas déployé tous les instruments à leur disposition pour permettre au nouveau gouvernement zaïrois de rédiger une demande d'aide judiciaire en bonne et due forme afin de forcer les banques à rembourser le pays lésé.

La question aujourd'hui est de savoir comment instaurer une véritable coopération avec les pays lésés par des dirigeants corrompus. Il est essentiel de définir quelques propositions d'action pour éviter que pareilles compromissions se répètent.

### 1. Intérêts en présence et politique officielle

Si l'on observe les différentes tentatives de blocage de la fortune de Mobutu en Suisse, on distingue les intérêts, pas toujours compatibles, de trois groupes de pression:

- a) les clients étrangers des banques;
- b) les banques elles-mêmes;
- c) l'opinion publique, suisse ou zaïroise;

Les *clients étrangers* des banques suisses qui nous intéressent ici ont (ou ont eu) souvent des fonctions officielles au service de leur Etat et un accès à des fonds publics. Ils ont ainsi la possibilité de détourner d'importants montants et de les utiliser à leur propre profit, souvent en usant de corruption directe ou indirecte. Pour faire fructifier cet argent, ils sont à la recherche d'endroits où ces fonds seront bien gérés et discrètement protégés des éventuelles poursuites intentées dans leur pays.

Ce type de clients finit souvent par recourir aux services des banques ou d'instituts financiers suisses, le secret bancaire étant un des arguments-massues pour attirer et rassurer les fraudeurs.

Les *banques suisses* ont intérêt à protéger leur source principale de revenus: les dividendes tirés de la gestion des fonds privés placés sur des comptes off-shore. Rappelons que les instituts bancaires suisses gèrent le tiers des fortunes privées mondiales et qu'elles tirent deux tiers de leurs bénéfices de ce genre d'opérations.

De plus, il ne faut pas oublier que les pouvoirs publics profitent indirectement de ces bénéfices, en encaissant quelque 4 milliards de francs par an en impôts fédéraux, cantonaux ou communaux versés par les banques.

---

<sup>9</sup> Juriste, elle a collaboré à l'Action Place financière Suisse-Tiers Monde.





Comme les organismes professionnels des banquiers luttent pour que leurs entreprises soient très peu surveillées, la place financière suisse est soumise à une imposition aussi favorable que possible, le secret bancaire demeure quasiment intact et de nombreuses mesures annexes sont prises pour le protéger. Certes, les banques ont leur code de bonne conduite, qui n'a cependant que le caractère d'un accord privé dépourvu de contraintes légales; les éventuelles sanctions (avertissement en général) à l'égard des membres de l'Association suisse des banquiers (ASB) sont décidées par une commission de surveillance interne, dont la seule obligation consiste à informer la Commission fédérale des banques (CFB) de ses activités. Pour faire bon poids, les membres de cette commission de surveillance sont eux aussi soumis au secret bancaire, selon l'article 47 de la loi fédérale sur les banques.

La CFB pratique une culture de la discrétion qui n'a rien à envier à celle des banquiers: on liquide les affaires entre soi, quitte à se justifier maladroitement par la suite si le résultat d'enquêtes s'avère erroné. Un exemple flagrant: après avoir affirmé en avril 1997 que Mobutu n'avait plus un sou en Suisse, la CFB s'aperçoit qu'il reste malgré tout 6 millions de francs. Elle précise que le fait de gérer des fonds du dictateur n'est pas compatible avec les dispositions du droit bancaire. Mais, l'audace ayant ses limites, personne n'a jamais su le nom des banques incriminées... A en croire la CFB, le «problème» est inhérent au système helvétique; elle se retranche donc derrière des réglementations pour expliquer son inaction. Résultat: au pire, les banques recevront un blâme de la CFB.

On a beaucoup dit, dans le cadre des fonds Mobutu, que depuis l'affaire des fonds Marcos détenus par des banques suisses, celles-ci avaient mis au point un système plus strict de surveillance. Le devoir de diligence auquel il est souvent fait référence, est une simple recommandation émise en 1987 par la CFB, suite aux affaires des fonds Duvalier et Marcos. Ce texte recommande aux banques d'améliorer leur surveillance interne et de repenser leur structure décisionnelle; cela signifie que le maintien de relations bancaires avec des potentats devait désormais être approuvé par les plus hautes sphères dirigeantes des banques. Reste que cette «soft law» n'a aucune valeur contraignante pour les institutions financières.

Il faut distinguer entre les intérêts de *l'opinion publique suisse* et de celle du Zaïre. Dans le cas de Mobutu, l'opinion publique suisse a tout à gagner à savoir quelles banques détiennent des fonds du dictateur, si ces banques doivent s'attendre à des sanctions (et si oui, lesquelles), enfin et surtout pourquoi lesdites banques doivent recevoir un avertissement. En outre, il serait intéressant de savoir comment les banques et leurs autorités de surveillance entendent à l'avenir empêcher que de pareilles sommes d'origine douteuse ne finissent dans des coffres helvétiques.

Le comportement tant des banques que des autorités fédérales donne à penser que la Suisse dépend des fonds de ces dictateurs, et que la population suisse approuve ces pratiques. Mais ce n'est pas l'avis d'une partie de la population qui réclame depuis des années des détails sur les abus des banques et leurs conséquences au niveau judiciaire. Les démarches entreprises dans ce sens par ceux qui critiquent la politique de défense de la place financière suisse buttent régulièrement sur la foi – encore trop répandue – en la légalité des moyens invoqués. Autrement dit, si une phase de la procédure de blocage d'un compte est insuffisamment justifiée, cela stoppe toute démarche. Il suffit que le délit à l'origine de la somme incriminée ne soit



pas défini exactement pour que les poursuites s'ensablent durablement dans les marécages des recours.

Le formalisme juridique, le légalisme a la vie dure en Suisse, même le Conseil fédéral l'invoque pour justifier son inaction. Pourtant, ayant la haute main sur les décisions en matière de politique étrangère, il aurait pu procéder à une pesée des intérêts de chaque partie en présence, sans s'embarasser de considérations étroitement juridiques. Il aurait pu se demander si le respect du droit international favorable au dictateur en sa qualité de chef d'Etat, devait réellement primer sur le droit moral de la population zaïroise opprimée et spoliée pendant des décennies. Le gouvernement aurait pu trancher: les intérêts (pas de blocage des fonds) des banques et de leurs clients – Mobutu et son entourage – ont-ils plus d'importance que les demandes (blocage des comptes) d'une partie de la population suisse?

Sur le plan interne, les intérêts des banques ont donc pris le dessus.

Quant aux *aspirations du peuple zaïrois*, vivant dans un pays sinistré au niveau social, économique et politique, elles n'ont guère pesé dans la balance. Qui a plaidé en leur faveur? Pour tenter de récupérer les sommes dissimulées en Suisse, le gouvernement Kabila doit engager des procédures coûteuses et fort longues. Ce qu'il n'a, à l'évidence, pas les moyens de faire pour l'instant. Pendant ce temps, les délais pour porter plainte courent.

En bref, les intérêts privés des clients des banques à ce que le secret soit maintenu sur leurs relations commerciales sont entièrement protégés. En revanche, les institutions officielles bafouent les intérêts des populations helvétique et zaïroise qui souhaitent voir la Suisse pratiquer une politique bancaire et financière respectueuse des droits de l'Homme, fondée sur des principes d'égalité et de transparence.

## 2. Questions de droit

En tenant compte des intérêts divergents recensés plus haut, des conflits juridiques peuvent survenir à trois niveaux:

- a) les conditions d'une demande d'entraide judiciaire internationale, notamment l'interdiction des «fishing expeditions» (recherche de preuves basée sur la présomption de culpabilité d'un titulaire de compte);
- b) la procédure particulière suivie par les autorités suisses;
- c) l'application de la loi sur le blanchiment d'argent sale en Suisse et les lacunes du droit international en matière de lutte contre la corruption.

### 2. 1. Les conditions d'une demande d'entraide judiciaire

Pour qu'une demande d'entraide judiciaire soit acceptée, il faut tout d'abord que le Zaïre ouvre une procédure judiciaire contre l'ancien chef d'Etat. Ainsi, pendant longtemps, le Conseil fédéral a pu dire qu'il attendait une demande d'entraide étayée pour bloquer les fonds Mobutu en Suisse. Ayant enfin reçu pareille demande (incomplète selon certains juristes), les autorités helvétique ont tout d'abord saisi la villa de Mobutu à Savigny. Puis, suite à deux demandes d'entraide mieux fondées, l'Office fédéral de la police (OFP) a alors admis qu'il pouvait bloquer – pour les avoirs de



Mobutu et sa famille uniquement – l'accès aux fonds déposés dans des banques suisses.

La rédaction d'une demande d'entraide est un exercice juridique difficile. Il faut que les délits concrets reprochés à Mobutu soient aussi condamnables en Suisse, préciser où et quand les actes incriminés se sont déroulés, et finalement préciser à quel endroit pourrait se trouver l'argent détourné. Il faut donc indiquer, selon les directives de l'OFP, au moins une banque où des dépôts suspects seraient localisables. Sinon, a précisé le Tribunal fédéral (ATF 103 Ia 211), on court le risque de chercher des preuves de manière répréhensible («fishing expeditions»), ce qui n'est pas possible dans le cadre de l'entraide judiciaire internationale.

## 2.2. La procédure particulière suivie par les autorités suisses

Mais peut-on demander à un pays dont les institutions étatiques sont corrompues et ruinées de fournir ce genre de précisions? Ne serait-il pas indiqué que la Suisse prenne des dispositions pour fournir quelques indications à l'Etat demandeur, pendant le délai de trois mois – extrêmement court pour un gouvernement en reconstruction – qui lui est imparti pour préciser les motifs de sa demande d'entraide. Certes, les autorités suisses ont allongé le délai de deux mois. Mais il reste que si, d'un point de vue formel, on peut admettre l'exigence faite aux nouvelles instances zaïroises de s'en tenir aux pratiques en vigueur en matière de droit international, elles auraient au moins pu leur communiquer les résultats des enquêtes internes effectuées par la CFB. Rappelons que lorsqu'il s'agissait de fournir des garanties à l'exportation ou d'autres formes de soutien financier à l'économie vacillante du Zaïre, la Suisse officielle ne s'est jamais embarrassée de vérifier si le gouvernement zaïrois respectait les règles du jeu international!

Ainsi donc, tout en respectant l'interdiction des «fishing expeditions», la Suisse aurait pu, comme elle l'a fait dans le cas d'une demande d'entraide provenant du Mali, mettre à disposition son savoir-faire et ses moyens humains pour aider à présenter une demande d'entraide aussi complète que possible.

Autre fait marquant: les autorités suisses ont agi lentement, attendant que le dictateur soit déchu pour utiliser leur compétence constitutionnelle (art. 102, chiffre 8) et prendre la décision de bloquer provisoirement pendant un an les avoirs de Mobutu. Cette ordonnance donne aux institutions bancaires et parabancaires l'ordre d'annoncer au Département fédéral des finances tous les avoirs gérés ou détenus pour le compte de Mobutu et des siens. Cependant, si certains instituts financiers ne s'annoncent pas, personne ne va les poursuivre pour autant: la nouvelle loi sur le blanchiment d'argent n'est entrée en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 1998 et l'organe de surveillance prévu n'a pas encore donné de la voix. On peut craindre qu'il soit aussi discret que la CFB...

Le fait d'avoir attendu la chute de Mobutu est éthiquement indéfendable et montre la faiblesse et le manque de volonté politique de nos autorités. Depuis longtemps, des demandes de gel étaient sur le bureau du gouvernement. De plus, le fait de ne bloquer les comptes que de la famille Mobutu revient à ignorer la liste dite des *Biens mal acquis*, soit des 149 personnalités zaïroises corrompues publiée en 1993 et celle, plus précise, de 83 personnes transmise aux autorités du monde entier en 1997. En bloquant de manière préventive les avoirs de ces gens, la Suisse aurait pu faciliter la tâche du gouvernement congolais cherchant à récupérer la fortune nationale.



### 2.3. L'application de la loi sur le blanchiment d'argent sale

On sait désormais que pendant des décennies, des banques suisses ont accepté, géré et placé des sommes importantes pour Mobutu. On peut dès lors se demander si le délit de blanchiment peut être retenu contre ces banques. Mais il manque dans ce cas une victime directe, au sens du droit pénal, qui puisse avoir qualité pour déposer plainte. Bien que l'argent en question soit issu de pratiques de corruption, le fait ne constitue pas en lui-même un délit en Suisse: si un ressortissant suisse corrompt un fonctionnaire, il n'est pas punissable selon la jurisprudence helvétique. Mieux les sommes ainsi «investies» peuvent même être déduites des impôts au titre de frais! Cette disposition est cependant en train d'être rediscutée aux Chambres. Et les discours officiels clament qu'il faut lutter au niveau international, édicter des normes au sein de l'OCDE. Reste que ces normes ne sont pas encore ancrées en droit suisse.

En l'état actuel de la législation, il est donc impossible d'attaquer directement pour blanchiment les banques qui détiennent des fonds de dictateurs.

Signalons encore une particularité bien helvétique: il n'est pour l'instant pas prévu (sauf dans trois cantons – GE, FR et VD – pour les affaires de drogue) que l'argent blanchi et séquestré soit retourné aux pays ou aux personnes spoliés. Les sommes saisies sont versées dans les caisses cantonales, sans autre forme de distinction. Il est donc indispensable de prévoir des dispositions sérieuses sur l'affectation finale du produit des opérations de blanchiment dans les lois cantonales et fédérales. Sinon, on court le risque de voir le peuple suisse profiter indirectement des sommes soustraites à l'étranger par des potentats sans scrupules!

Relevons aussi que la coopération entre diverses autorités fédérales (CFB, Office fédéral de la police et le Conseil fédéral lui-même) n'est guère développée. Les quelques directives existantes ont plutôt pour effet de brouiller les pistes. Ainsi, lorsque la CFB effectue une enquête informelle auprès des banques sur les fonds de Mobutu, cela revient à mettre la puce à l'oreille de ces dernières qui ne manqueront sans doute pas de conseiller à leurs clients de placer leurs avoirs sous des cieux moins menaçants.

C'est un fait bien établi: on a beau parlé régulièrement d'affaires de blocage de fonds, à chaque fois les hautes autorités les présentent comme des cas isolés (qu'il s'agisse de Ceaucescu, de Duvalier ou de Marcos), ignorant que la fuite des capitaux est sciemment organisée. Bien que la CFB soit persuadée que les banques ont tiré les leçons de l'affaire Marcos, plusieurs instituts financiers suisses détenaient encore, dix ans après la chute du dictateur philippin, des fonds douteux de Mobutu. Bref, il manque toujours une volonté politique de donner clairement la priorité aux intérêts démocratiques sur ceux de la place financière suisse. L'affaire des fonds Mobutu l'a prouvé une fois de plus. Une fois de trop.



## VII. LA POLITIQUE D'ASILE SUISSE ENVERS LES REFUGIES DU ZAÏRE DEPUIS 1978

Par Anni Lanz<sup>10</sup>

### 1. Introduction

Les réfugiés des pays d'Afrique jouissaient d'un taux de reconnaissance de leur statut inférieur à celui des autres réfugiés, et parmi les Africains, les Zaïrois se trouvaient encore au-dessous de la moyenne. C'est d'autant plus surprenant que la cruauté et les violations des droits de l'Homme du régime despotique de Mobutu étaient chose connue. Il produisait précisément le type de réfugiés qui correspondaient le mieux à la définition de ce terme<sup>11</sup>.

Peu après l'indépendance du Congo, les premiers Zaïrois sont arrivés en Suisse pour perfectionner leur formation. Ils se sont inscrits aux universités de Genève et Fribourg. Parallèlement, les premiers réfugiés, comme Cyrille Adoula ou Moïse Tschombé, sont arrivés ici. De même, les plus connus d'entre eux, Musey et Maza, étaient des intellectuels venus terminer leurs études dans une haute école romande.

### 2. Evolution statistique

La question que nous tenterons d'élucider ici est assez simple à formuler: les autorités helvétiques chargées d'appliquer la politique d'asile ont-elles traité les réfugiés zaïrois en moyenne de manière plus sévère que des réfugiés originaires d'autres régions? Pour y répondre, il faut se pencher sur le taux d'acceptation de leur demande d'asile. En comparant depuis 1978 (lorsque 8 réfugiés venant du Zaïre demandèrent l'asile et que 5 l'obtinrent), les taux d'acceptations des réfugiés zaïrois, africains et du monde entier, on s'aperçoit que le taux d'acceptation des ressortissants du Zaïre, s'il a été élevé la première année (62,5%), est tombé l'année suivante à 0%! Cela, alors que la Suisse ouvrait encore ses portes à plus de 60% des 1882 personnes ayant demandé le statut de réfugié.

La tendance oscille ensuite pendant les cinq années suivantes, entre un taux d'acceptation de 0,1% et de 0,9% pour les Zaïrois. La moyenne d'acceptation internationale est alors descendue en dessous de 10%; la Suisse a serré la vis pour tout le monde, mais les victimes du mobutisme ont droit à un tour supplémentaire. Ce taux d'acceptation est le plus bas des réfugiés africains, bien que les Zaïrois représentent, pour ces vingt dernières années, le groupe africain de loin le plus nombreux à vouloir habiter provisoirement en Suisse, à l'exception des Angolais en 1987 et des Somaliens en 1992.

Relevons en outre que le nombre de demandes passe de 25 (1979) à 1005 (1983) pour redescendre pendant cinq ans, puis flamber jusqu'en 1991, année record où 1426 personnes ont déposé une demande d'accueil en Suisse. Puis

---

<sup>10</sup> L'auteure est collaboratrice du « Mouvement pour une Suisse ouverte et solidaire » et du « Conseil des femmes pour la politique extérieure ».

<sup>11</sup> Les tableaux chiffrés relatifs aux réfugiés zaïrois en Suisse figurent tous dans la version complète allemande de ce texte.



« accalmie » provisoire (entre 677 et 276 demandes annuelles) jusqu'en 1996 où près de 700 personnes se sont annoncées à la frontière.

Ces fluctuations non linéaires n'enlèvent rien au terrible message que ces statistiques véhiculent. Tout en traitant par-dessus la jambe les Africains en général, la Suisse a pris soin d'accueillir un minimum de Zaïrois, bien que la cruauté envers ses opposants et les violations des droits de l'Homme du régime despotique de Mobutu étaient connues. Remarquons finalement une constante générale : plus le nombre de demandeurs augmente, plus le taux d'acceptation baisse.

Sur le plan international, parmi les pays ayant reçu beaucoup de demandes, la Suisse se trouve – en compagnie de l'Angleterre – en tête de ceux qui ont repoussé le plus fermement les Congolais ; Belges et Français, tout aussi proches de Mobutu, estimant la situation plus grave, ont ouvert bien plus largement leurs portes aux opposants. Pire, les réfugiés Zaïrois ont partiellement fait les frais des relations amicales qu'entretenait Mobutu avec les autorités suisses. Ainsi, exemple typique, lorsque Mathieu Musey a été renvoyé de force dans son pays, il n'a fallu attendre que quelques jours pour que Mobutu annonce que la question épineuse des compensations des pertes subies par les entreprises suisses lors d'expropriations avait été résolue : le Zaïre était prêt à payer 1842 millions de francs pour panser les plaies financières...

### 3. Résistance en Suisse

Restent les protestations des groupes suisses de soutien aux réfugiés. Le Mouvement pour une ouverture démocratique en Suisse (MODS) note en 1988 que « les autorités helvétiques s'informent auprès de l'ambassade à Kinshasa sur les ressortissants zaïrois demandeurs d'asile ». Signalons l'existence de trois groupes fondés parallèlement en 1984 à Bâle, Berne et Zurich, appelés Freiplatzaktion für Asylsuchende, qui seront suivis en Romandie par la création du Comité Suisse de défense du droit d'asile et du groupe Aktion für abgewiesene Asylbewerber (AAA). Puis en 1986, ce fut au tour du MODS de voir le jour. Après cette floraison d'associations, force est de constater que le mouvement s'est essoufflé dans les années 90 et que la répression a pris le dessus : « Les réfugiés zaïrois ont de moins en moins de chance d'être acceptés chez nous », note, sur un ton résigné, une brochure consacrée en 1989 à l'expulsion des réfugiés.

## VIII. SUITES ET REVENDICATIONS DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

*par Christoph Stückelberger<sup>12</sup>*

### 1. Rechercher une plus grande cohérence des différents niveaux politiques

La cohérence entre les différents domaines de la politique est au cœur des préoccupations de la politique helvétique. On retrouve ce souci dans le «Rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90» (chap. 43), dans les « Lignes

---

<sup>12</sup> Secrétaire général de Pain pour le prochain.



directrices Nord-Sud » (chap. 14) et dans les « Lignes directrices de la DDC sur la promotion des droits de l'homme et la coopération au développement », approuvées l'année dernière. Celles-ci précisent notamment: « L'ensemble des mesures gouvernementales à l'égard d'un pays partenaire – coopération au développement, politique commerciale, politique relative aux migrations, promotion des exportations et des investissements, autorisations d'exporter du matériel de guerre, etc. – doit viser des objectifs cohérents si l'on veut qu'elle s'inscrive dans une politique des droits de l'homme crédible et efficace. »

La présente étude sur les relations que la Suisse a entretenues avec le régime de Mobutu montre que pendant longtemps, cette exigence de cohérence n'a pas été remplie. L'histoire, et le cas du Zaïre de Mobutu en particulier, nous enseigne que la Suisse, si elle veut être crédible, doit s'efforcer de réaliser d'une manière décidée la cohérence de sa politique en matière de droits de l'Homme, de migrations, de commerce et d'investissements, de finances et de développement.

## **2. Soutenir le respect des droits de l'Homme par des mesures positives**

Dans un régime dictatorial comme celui de Mobutu, on peut promouvoir les droits de l'Homme par des mesures négatives (sanctions, boycott) ou positives. Dans sa politique de développement (voir les « Lignes directrices de la DDC sur la promotion des droits de l'homme et la coopération au développement », chap 4/1) comme dans sa politique économique extérieure (par exemple en matière de préférences douanières), la Suisse met en avant, à juste titre, des mesures positives comme le renforcement de la société civile – notamment des groupes sociaux discriminés –, le dialogue politique, l'entraide judiciaire, les incitations économiques et commerciale en cas d'amélioration de la situation des droits de l'Homme. Dans le cas du Zaïre de Mobutu, ces instruments positifs n'ont pas été assez utilisées. Cette tendance peut et doit être corrigée à l'avenir.

## **3. Utiliser à fond et revaloriser les mesures d'entraide judiciaire dans les cas de fuite des capitaux et d'argent sale**

En d'autres termes, il s'agit, à la lumière de cette exigence de cohérence, d'utiliser tous les moyens disponibles de l'entraide judiciaire, avec la plus grande marge possible d'interprétation, au profit du peuple du Congo-Zaïre et, par là-même, redonner toute leur valeur et leur crédit à ces dispositions. Dans l'évaluation de la situation, il convient d'inclure également les violations des droits de l'Homme dont s'est rendu coupable le régime de Mobutu. Dans la mesure des possibilités de la Suisse, il faut accélérer l'entraide judiciaire de telle sorte que la pénible et interminable histoire des fonds bloqués du président Marcos ne se répète pas.

## **4. Accélérer la révision de la législation fédérale sur la lutte contre la corruption**

La corruption – l'un des cancers du régime Mobutu – a été l'un des plus grands obstacles au développement et la cause de nombreux échecs du pays. Outre les mesures anticorruption dans le pays même – telles que les réformes de l'administration et la justice, les clauses anticorruption dans les contrats de droit pri-



vé, les programmes d'enseignement de l'éthique organisés notamment par les Eglises –, les pays industrialisés sont tenus à prendre chez eux une série de mesures d'ordre fiscal, pénal et de politique de développement. Les priorités, pour la Suisse, sont les suivantes:

a) La possibilité de déductions fiscales sur les pots-de-vin est scandaleuse. Le rapport sur cette question et les propositions de la commission du Conseil national de l'économie et des redevances a été bien accueilli par le Conseil fédéral, mais il semble qu'on tergiverse à nouveau. Nous demandons instamment au Conseil fédéral et au Parlement d'approuver ces mesures rapidement.

b) Le 17 décembre 1997 a été signée à Paris la Convention internationale sur le caractère punissable de la corruption de fonctionnaires étrangers par tous les Etats membres de l'OCDE, y compris la Suisse. L'OCDE espère que les Etats commenceront en avril 1998 déjà à intégrer ces dispositions dans leur droit national. En Suisse, une consultation ne sera menée, vraisemblablement, que l'été prochain. Nous demandons là aussi au Conseil fédéral et au Parlement d'ancrer sans délai dans le droit suisse le caractère punissable de la corruption de fonctionnaires étrangers.

c) La Direction de la coopération et du développement a commencé à introduire dans ses contrats de coopération au développement des clauses anticorruption. Nous saluons cette démarche, car elle accroît la crédibilité de notre coopération au développement. Dans le cas du Zaïre, l'aide des œuvres privées et des missions est cependant plus importante que l'aide de l'Etat. *Pain pour le prochain* examine actuellement la question des clauses anticorruption pour les œuvres d'entraide privées et les missions.

### **5. Promouvoir un climat favorable aux investissements par le développement de la sécurité juridique**

Les pays africains, comme le Congo-Zaïre, ont grand besoin d'investissements étrangers pour leur développement. La promotion de la sécurité juridique via le renforcement du système juridique est une importante contribution à la création d'un climat favorable aux investissements.

### **6. Renforcer les instruments de cohérence entre les investissements privés et la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie**

On ne peut cependant promouvoir les investissements à n'importe quel prix. Il faut aussi évaluer les investissements privés en fonction de leur compatibilité avec la protection et la promotion des droits de l'Homme (en particulier en ce qui concerne les normes sociales dans le monde du travail), la démocratie, la diversité culturelle et ethnique, le maintien de la paix et la sauvegarde de l'environnement. L'histoire des mines de diamants au Congo-Zaïre montre l'actualité et la nécessité de cette exigence de cohérence pour l'économie privée. L'adoption de codes de conduite par les entreprises internationales, dont la mise en œuvre sera contrôlée en collaboration avec des organisations non-gouvernementales, est un instrument pour le renforcement de cette cohérence. Des discussions dans ce sens sont en cours entre des ONG et différentes entreprises.